SMAT DU HAUT-ALLIER - CAUE 43

Charte Architecturale et Paysagère du Haut-Allier

Les Gorges de l'Allier

CAUE Haute-Loire
Conseil Architecture Urbanisme Environnement
www.caue43.fr

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural: l'Europe investit dans les zones rurales

LEADER

« **Paysage** désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Définition établie lors de la Convention Européenne du Paysage à Florence en 2000 (Mise en application en 2004) qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le territoire concerné : le Haut-Allier

Présentation du SMAT

Les objectifs de la charte paysagère et architecturale du Haut-Allier

ETAT DES LIEUX

Les paysages : les différentes entités et leurs composants paysagers

La géologie

Le climat

Identité des villages

- Forme et organisation
- Structure des villages et ses composants
- Le développement des villages : constat et recommandations

Les patrimoines

- L'architecture traditionnelle
- L'architecture remarquable (historique et religieuse)
- Le patrimoine vernaculaire
- Voies historiques et chemin de fer

CONSTRUIRE & AMENAGER AUJOURD'HUI

Le développement durable :

- En matière d'urbanisme
- En matière de construction et de rénovation

Les outils

- Rappel du cadre réglementaire

INTRODUCTION

Le territoire concerné : le Haut-Allier

Maître d'ouvrage de la charte architecturale et paysagère en 1996, le Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier a souhaité rediffuser sous une forme plus accessible ce document auprès des porteurs de projets privés comme publics, du territoire du Haut-Allier.

Qu'est-ce que le SMAT ?

Les compétences du SMAT sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable,
- Un apport d'ingénierie et de logistique en faveur de toute initiative locale,
- Une maîtrise d'ouvrage de contrats, et de projets supra communautaires, sur le territoire du Haut-Allier dans les domaines :
    - du tourisme,
    - de l'environnement,
    - de la culture et du patrimoine.

La composition du SMAT :

- Communautés de Communes :
    - Auzon communauté
    - Pays de Blesle
    - Chaliergue-Ribeyre-Margeride
    - Pays de Paulhaguet
    - Pays du Langeadois
    - Pays de Saugues
    - Pays de Cayres-Pradelles
    - Communauté de communes du Brivadois (par substitution pour 7 de ses communes)
- Commune : Saint-Privat d'Allier
- Conseil Général de Haute-Loire

Le territoire comprend :

- 7 Communautés de Communes
- 114 Communes
- 1 970 km²
- 46 601 habitants
- 114 km de long sur 25 km de large

LE TERRITOIRE DU HAUT-ALLIER

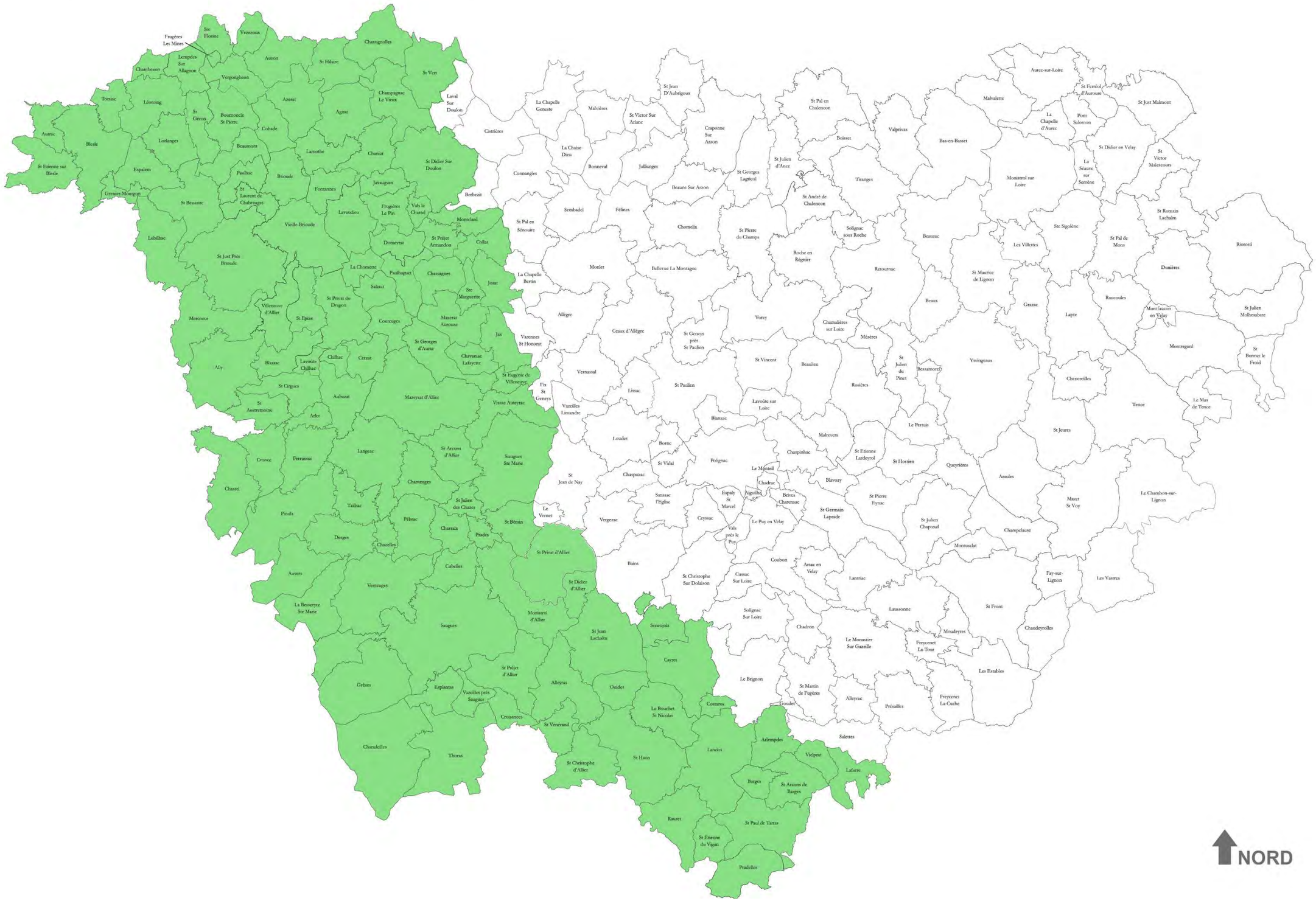

INTRODUCTION

Les objectifs de la Charte Architecturale et Paysagère du Haut-Allier

La charte architecturale et paysagère est un document pédagogique de référence qui permet de définir les particularités d'un patrimoine bâti et paysager d'un territoire.

Au travers de ce travail, les objectifs sont :

- D'améliorer les connaissances sur le patrimoine qui nous entoure,
- De sensibiliser et conseiller les acteurs locaux, notamment les élus lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et les particuliers qui construisent ou rénovent,
- De fixer des orientations architecturales, paysagères et environnementales adaptées au territoire pour préserver un cadre de vie de qualité.

Ce document est la 1ère partie de ce travail avec l'« état des lieux» pour identifier les qualités et les potentialités paysagères du territoire. Cette phase de diagnostic permet d'établir les enjeux propres à chaque territoire.

À partir des différents constats, les premières orientations et recommandations en matière de paysage, d'urbanisme, d'architecture seront définies.

La charte n'est pas un document opposable aux tiers. Elle est en revanche, utile pour bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et un outil complémentaire aux documents d'urbanisme.

CARTE DES ENTITES PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-ALLIER

Extrait de l'Atlas des paysages - DREAL
Carte des familles paysagères

- Les hautes terres
- Les montagnes boisées
- Les coteaux et pays coupés
- Les campagnes d'altitude
- Les limagnes et autres terres de grandes cultures
- Les bassins
- Les vallées, gorges et défilés

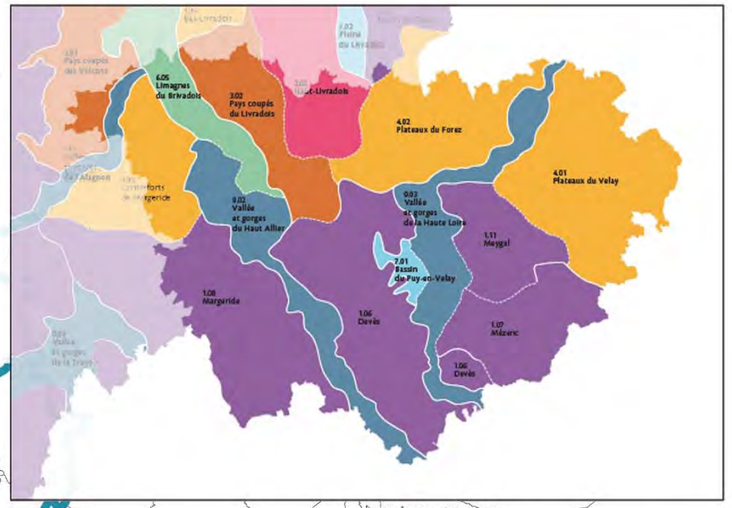

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), 2013

MAÎTRISE D'OEUVRE
Collectif du Chomet d'après les travaux cartographiques de la DIREN et d'Alain Freytet, paysagiste conseil de l'Etat (illustration de Pierre Le Den, illustrateur et Thomas Bruyat, infographiste / maquette graphique de Franck Watel, graphiste-designer / Infographie de Mylène Tourniebize, infographiste)

- Vallée et gorges de l'Allier
- Devès
- Margeride
- Contre-forts de la Margeride
- Gorges de l'Allagnon
- Pays coupés des volcans
- Pays coupés du Livradois
- Limagne brivadoise

NORD

LE TERRITOIRE DU SMAT: LE RELIEF

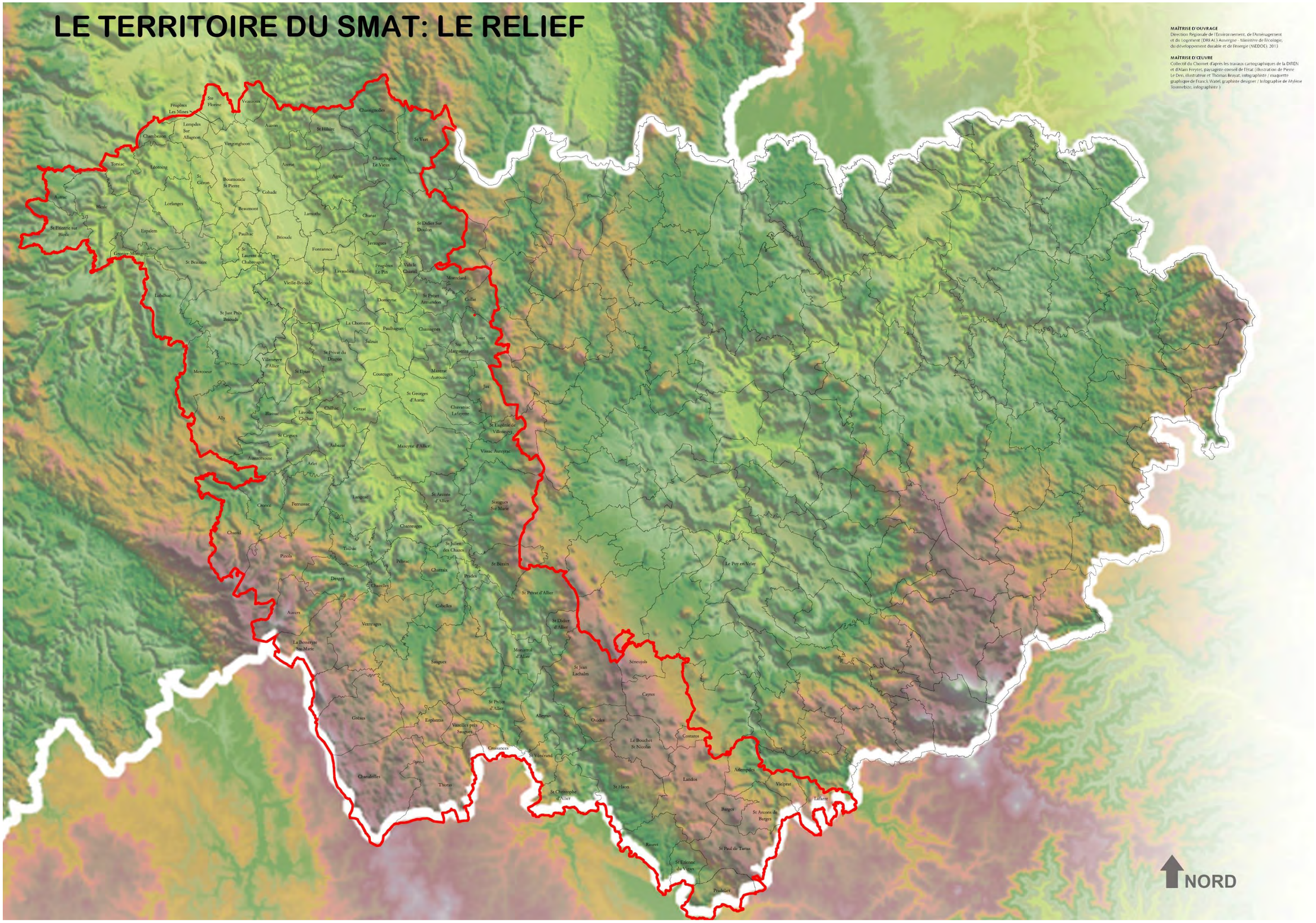

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). 2013

MAÎTRISE D'ŒUVRE
Collectif du Chomet d'après les travaux cartographiques de la DIREN et d'Alain Freytet, paysagiste-conseil de l'Etat (illustration de Pierre Le Den, illustrateur et Thomas Bruyat, infographiste / maquette graphique de Franck Watel, graphiste designer / Infographie de Mylène Tournebize, infographiste)

ETAT DES LIEUX

Les paysages du Haut-Allier : une composition d'entités

La région du Haut-Allier est située à l'Ouest du département de la Haute-Loire. Elle est traversée par la rivière Allier.

Le Territoire est vaste, riche et possède une remarquable variété de paysages.

Chacun d'eux correspond à un caractère particulier qui s'exprime dans le relief, la végétation et l'architecture.

Sur ce périmètre, l'Atlas Régional des Paysages d'Auvergne a cerné plusieurs entités paysagères homogènes :

- Le plateau du Devès,
- Les pays coupés du Livradois,
- La Limagne Brivadoise,
- Les Gorges de l'Allier,
- Les gorges de l'Alagnon,
- Les pays coupés des volcans,
- Les contreforts de la Margeride,
- Le plateau de la Margeride.

Partant de ces entités, l'analyse paysagère et architecturale dégage les caractéristiques de chacun de ces paysages.

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : Le Devès

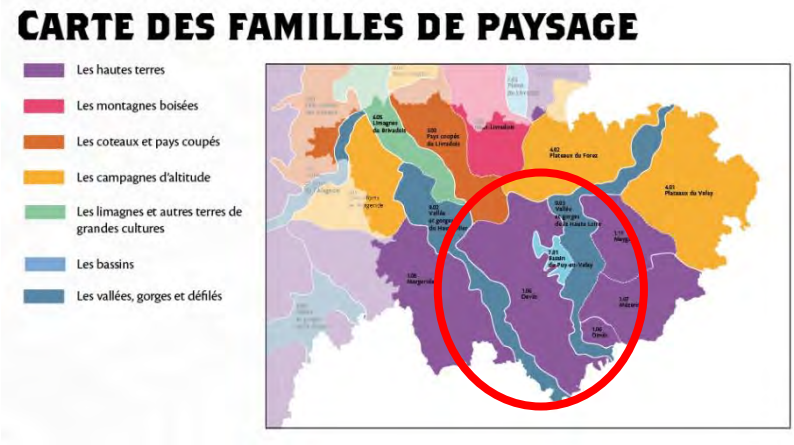

Le Devès appartient à la famille des paysages des hautes terres.

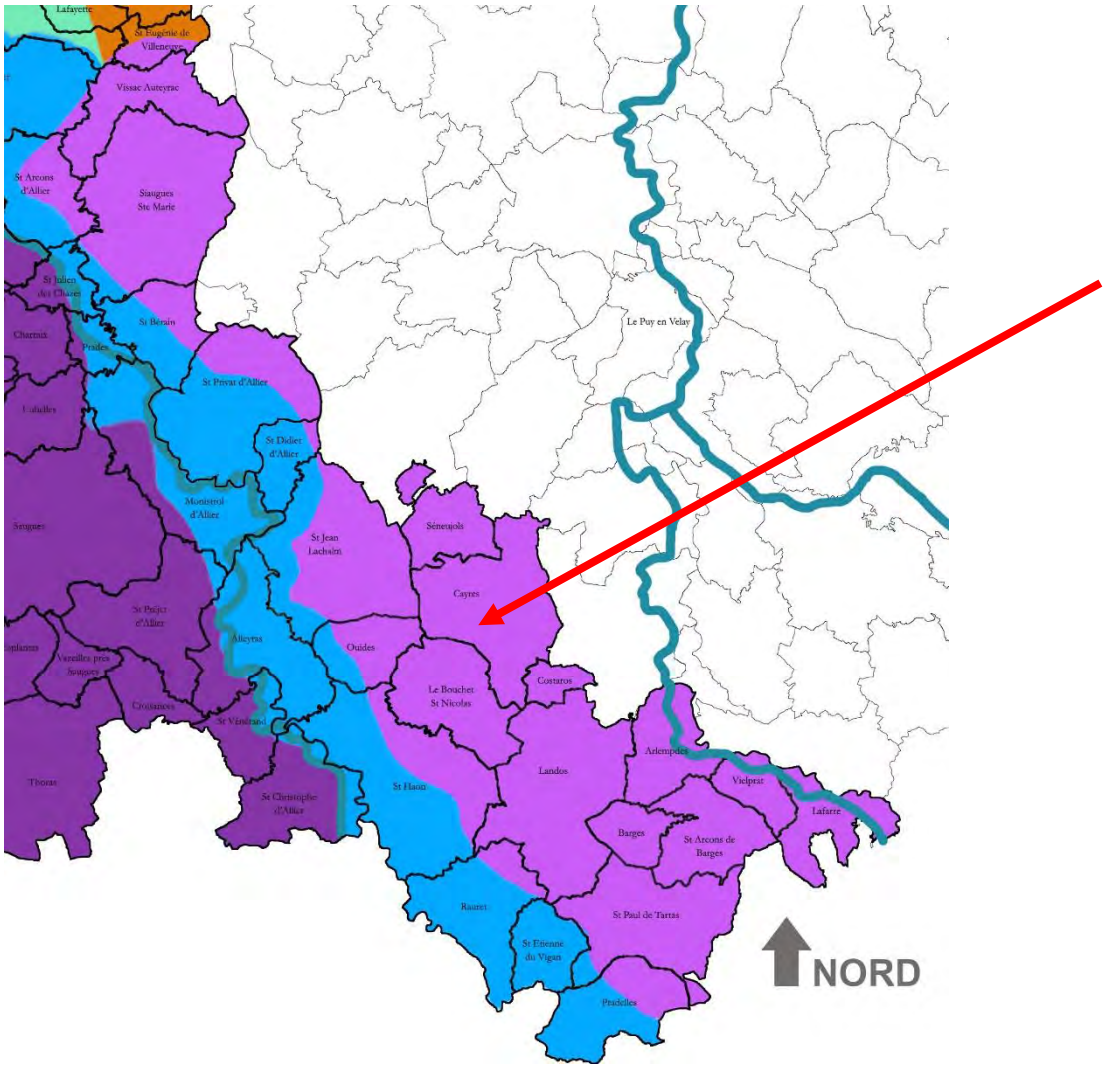

Zoom sur l'entité paysagère du Devès

Source-DREAL - Atlas des paysages d'Auvergne

Plateau de Cayes –Source Atlas des paysages d'Auvergne DREAL

Vue sur les gardes – OTI des Gorges de l'Allier

Le bocage lithique du Devès- Source CAUE 43

Les paysages du SMAT : Le Devès

DESCRIPTION

Haut plateau volcanique d'une altitude variant entre 800 et 1 400 m, le Devès est une région paysagère bien individualisée aussi bien par des limites géographiques et géologiques nettes que par son paysage typé.

Le plateau du Devès est limité :

- Au Nord par la ligne Vazeilles-Limandre / St-Paulien. Celle-ci marque une frontière avec le plateau granitique de la Chaise-Dieu.
- À l'Est par le ruisseau de la Méjanne, la vallée de la Loire, le bassin du Puy et la vallée de la Borne.
- Au Sud par la pointe de Pradelles qui est une zone de transition avec les montagnes ardéchoise, les régions Rhône-Alpes, Auvergne et Languedoc.
- À l'Ouest par la vallée de l'Allier qui apporte une limite franche très marquée.

Du fait de cet aspect tabulaire, le Devès est très venté et a été propice à l'installation d'éoliennes à St Jean Lachalm (9 éoliennes) qui émergent de la forêt.

L'activité agricole très dynamique sur le plateau, participe de manière importante à la qualité du paysage.

Caractérisé par son horizontalité, le plateau se compose de grands espaces de culture ouverts : les terres les plus riches (en bas des gardes) servent aux cultures céréalières et à la lentille alors que les autres terres (substrat basaltique) sont en prairie.

Les villages de Devès sont marqués par la couleur sombre de la pierre à bâtir d'origine volcanique. On parle de « villages noirs » mais dès que l'on s'approche des vallées, les matériaux se mélangent, les frontières se dessinent sur les façades.

INTERETS PAYSAGERS

Les gardes : le mot vient de l'occitan Gardo, qui veut dire « colline qui domine le pays ». Leur sommet est souvent couronné d'un bois de pins ou par des landes. La très bonne fertilité de leurs versants prévaut sur la pente puisqu'ils sont cultivés.

Plusieurs gardes sont exploitées en carrières de pouzzolane, certaines ont disparu du paysage…

Les Maars : sont des cratères d'explosion de forme circulaire. Si leurs pentes sont souvent cultivées, leur fond imperméable est plutôt marécageux (cette zone est localement appelée Narce ou Sagne). Elles forment parfois des retenues d'eau conséquentes comme le lac du Bouchet.

POINTS SINGULIERS

La chaîne du Devès : échine boisée qui sépare le plateau en 2 parties aux caractères différents.

Le lac du Bouchet : lac de cratère (site classé) avec un grand rôle touristique.

Le réseau de haies et de murets en pierre sèches qui structurent les parcelles agricoles pour former des zones de bocage parfois très denses.

Les zones humides qui sont des éléments phares pour la biodiversité avec par exemple le marais de Limagne ou le site des Narces de la Sauvetat.

L'architecture traditionnelle et le petit patrimoine marqués par la roche volcanique sombre.

TENDANCES & EVOLUTION

Les atouts de ce territoire résident dans son aspect « traditionnel » avec un caractère agricole très présent, un bocage arboré et lithique marqué, une architecture locale atypique et un patrimoine vernaculaire important.

Il est nécessaire d'accompagner le développement de ce territoire en tenant compte de ces particularités paysagères et architecturales. Les paysages ouverts et son bocage doivent être maintenus, mais il faut aussi être vigilant notamment sur les pentes des gardes qui ont tendance à s'artificialiser et les petits vallons à s'enfricher.

Le bâti ancien a été peu à peu abandonné au profit de constructions nouvelles qui ont tendance à « banaliser » le paysage. Les extensions de villages (surtout à proximité de l'agglomération du Puy en Velay) par l'habitat, des zones artisanales ou des bâtiments agricoles ne se réalisent pas forcément selon la logique paysagère existante. De même, les espaces publics sont souvent négligés.

LES ENJEUX

Conserver les éléments de bocage (haies/murets), les utiliser dans les projets d'urbanisation et encourager leur préservation en agriculture.

Maintenir l'ouverture agricole dans sa diversité.

Préserver l'aspect traditionnel de certains villages et valoriser le petit patrimoine.

Maîtriser l'urbanisation à travers une réflexion en amont sur l'utilisation du foncier pour éviter le mitage et le développement linéaire des zones artisanales ou commerciales (en s'appuyant sur les documents d'urbanisme s'ils existent).

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : Pays coupés du Livradois

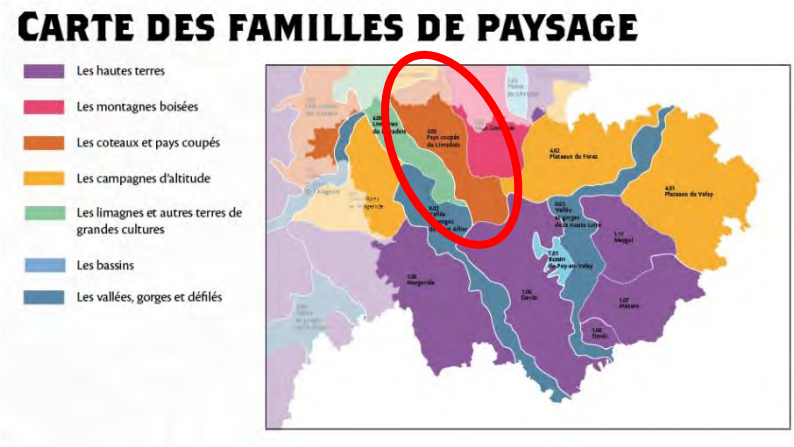

Le Pays coupé du Livradois appartient à la famille des paysages des coteaux et pays coupés

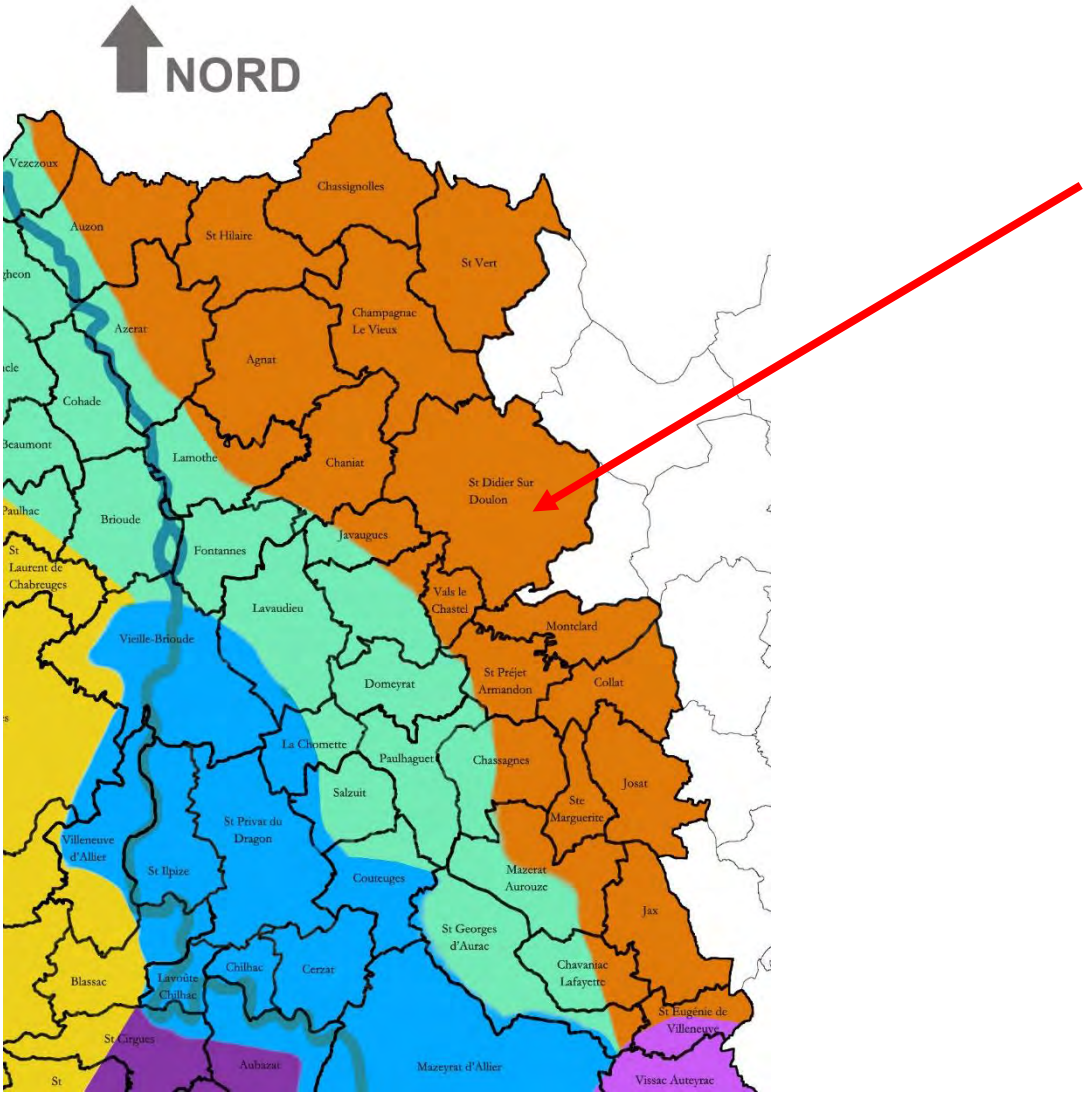

Zoom sur l'entité paysagère du Pays coupé du Livradois

Source-DREAL - Atlas des paysages d'Auvergne

Verger dans la vallée de la Senouire – Atlas des paysages d'Auvergne DREAL

Parcelle agricole - OTI des Gorges de l'Allier

La présence des boniments - OTI des Gorges de l'Allier

Les paysages du SMAT : Pays coupés du Livradois

DESCRIPTION

« L'expression de pays coupés est employée pour désigner un système de plateaux nettement entaillés par des vallées profondes, laissant en suspens autant de petits pays, d'espaces d'accès malaisés, de petits "bouts du monde". Les franges des grands massifs en regorgent, et ces situations offrent bien souvent un aperçu saisissant sur les plaines, en contrebas, aussi bien que sur les hautes terres, plus haut.» *Source Atlas régional des paysages-DREAL)*

Les pays coupés du Livradois correspondent à un paysage de transition avec une succession de vallées profondes séparant de minces plateaux, en rupture avec l'ambiance de plaine brivadoise.

Le pays coupé du Livradois est limité :

- A l'Ouest, par la Limagne brivadoise
- A l'Est, par les contreforts du Livradois

Le pays coupé se prolonge au Nord vers le Puy-de-Dôme.

Sur ces rebords de plateaux, les « villages balcons » regardent la plaine. Autour de ces villages s'ordonnent les terres agricoles avec quelques lambeaux de vignes qui rappellent la Limagne mais surtout une alternance entre prairies artificielles et naturelles et cultures céréalières.

Les combes sont boisées avec des résineux sur les hauteurs alors que les feuillus gagnent la plaine.

INTERETS PAYSAGERS:

Les gorges et vallons : une dizaine de petites rivières dans des vallées encaissées et courtes découpent les pentes boisées en direction de l'Allier. Seules deux vallées, celles du Doulon et de la Sénouire ont une direction Nord-Sud.

Les villages: Le patrimoine architectural et rural est bien présent non seulement dans l'implantation des villages en balcons ou au sein d'une clairière que dans l'organisation du bâti.

La forêt : suite à un recul de l'activité agricole, les boisements se sont développés dans le prolongement des massifs forestiers de la Chaise-Dieu et du Livradois.

POINTS SINGULIERS

Le village d'Auzon : qui est situé à la jonction de la Limagne et des pentes boisées du Livradois. Ce village s'organise autour de la collégiale au sommet d'un éperon rocheux.

La vallée du Doulon : cette vallée boisée présente une richesse naturelle et un patrimoine architectural remarquable qui mériterait d'être mis en valeur.

Le pisé : on retrouve le pisé dans les constructions traditionnelles. Ce matériau contribue au caractère de certains lieux sans pour autant être aujourd'hui une technique très employée.

TENDANCES & EVOLUTION

L'abandon des pratiques agricoles dans les pentes a entrainé un bouleversement paysager. Les sommets demeurent plus ou moins cultivés mais les bois grimpent aujourd'hui jusqu'aux rebords de plateaux où ils soulignent d'autant plus les villages « balcons ». Les espaces ouverts autour des villages, comme des « clairières perchées » et les fonds de vallée plus ouvertes sont les ultimes retranchements du paysage agricole.

L'exploitation du bois s'accentue d'années en années et certaines parcelles sont parfois coupées à blanc, notamment dans la vallée du Doulon, ouvrant de larges sur les fonds de vallée.

LES ENJEUX

Gérer les espaces de boisement en veillant à ne pas fermer les vues sur et autour des villages ou encore en conservant/en créant des accès vers la rivière.

Mettre en avant l'utilisation du pisé dans les secteurs où il était autrefois utilisé dans les constructions neuves comme dans les projets de rénovation.

Faire découvrir ce territoire et son patrimoine paysager remarquable et dynamiser la vie dans les villages.

Village de Saint-Vert - OTI des Gorges de l'Allier

Village d'Auzon – OTI des Gorges de l'Allier

Contreforts du Livradois vue depuis la Limagne - OTI des Gorges de l'Allier

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : La Limagne brivadoise

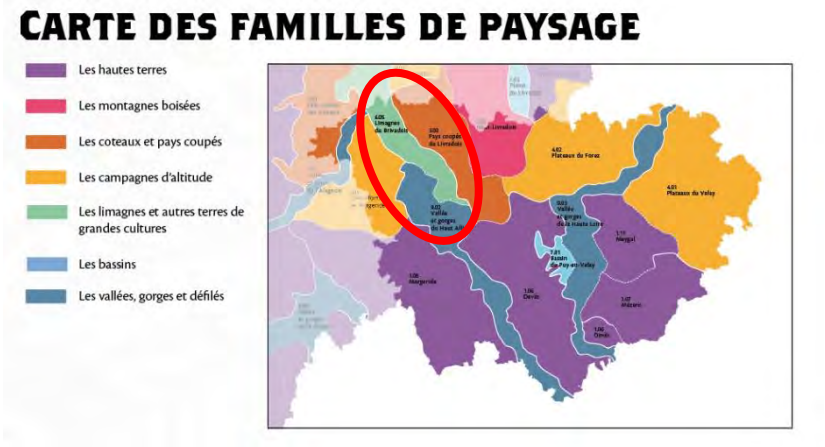

La Limagne brivadoise appartient à la famille des paysages des bassins.

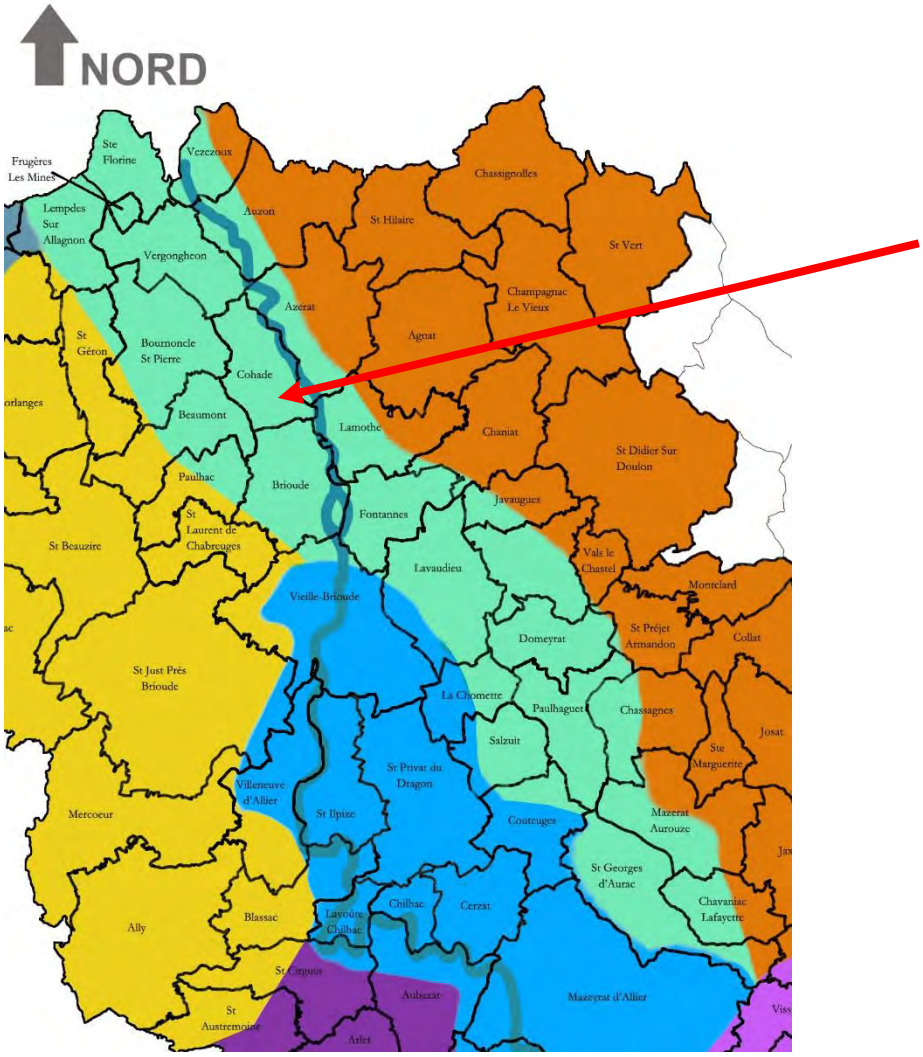

Zoom sur l'entité paysagère de la Limagne Brivadoise

Source-DREAL- Atlas des paysages d'Auvergne

Voie de chemin de fer Cévenol à travers la Limagne – Atlas des paysages d'Auvergne DREAL

Entrée avec l'alignement de platane à Brioude – CAUE 43

Champs vers Lamothe – Atlas des paysages d'Auvergne DREAL

Les paysages du SMAT : La Limagne brivadoise

DESCRIPTION

Au cours de sa traversée du département de la Haute-Loire, l'Allier affiche trois visages bien différents.

D'abord petite rivière de plateau encore toute proche de ses sources, elle devient ensuite caprice et fougue au fond des gorges, puis se discipline en une douce vallée arrosant bassins et Limagnes.

La notion de « Limagne » se rapporte à des bassins fertiles et mis en valeur par l'Homme.

Les plaines de l'Allier sont communément désignées par ce terme. Les plus étendues se situent en aval, dans le département du Puy de Dôme.

La Limagne brivadoise est limitée :

- A l'Ouest, par la vallée de l'Allier et les contreforts de la Margeride
- A l'Est, par les contreforts du Livradois

Le bas de la plaine est caractérisé par une vocation céréalière dominante, avec de grandes parcelles de cultures. Le finage des rebords est plutôt tourné vers la prairie artificielle et le pâturage (que l'on retrouve sur des parcelles qui occupent les terrains les moins généreux ou les plus proches des cours d'eau).

La rive gauche de l'Allier se caractérise par une succession de grandes terrasses alluviales.

Sur les versants bien exposés, l'abondance de baraques de vigne et d'arbres fruitiers isolés laisse entrevoir un passé viticole plus important que ne le font apparaître les quelques parcelles de vignes actuelles.

La Limagne de Brioude se caractérise par une densité de population élevée.

La rive droite, moins « large », se présente comme une transition entre la plaine et les contreforts du Livradois.

On retrouve deux sous entités : la vallée de la Sénouire (secteur de Lavaudieu) et le bassin de Paulhaguet constitué par une cuvette allant jusqu'à Saint-Georges d'Aurac.

Sur les versants bien exposés, l'abondance de baraques de vigne et d'arbres fruitiers isolés laisse entrevoir un passé viticole plus important que ne le font apparaître les quelques parcelles de vignes actuelles.

INTERETS PAYSAGERS

De grandes cultures et un système de terrasses : le paysage est ouvert avec un maillage arboré (haies) lâche ponctuant de grandes parcelles de culture. C'est sur ce territoire que l'on trouve la zone de grande culture la plus homogène. Toutes sortes de culture s'établissent dans la plaine avec le maïs, la luzerne, le colza, le seigle, le blé, l'orge…

Des éléments architecturaux atypiques : Quelques vignes demeurent çà et là. Les cabanes de pierre et arbres isolés qui marquent ce type de culture sont toujours présents au sein des espaces agricoles.

La Nationale 102 : est un axe important reliant le Puy en Velay à Lempdes sur Alagnon. Cette route est une « vitrine » pour les personnes arrivant depuis le Puy de Dôme sur le département.

Le passé industriel : cette activité a été longtemps un moteur pour le secteur et quelques traces perdurent encore aujourd'hui dans les paysages (cheminées, carrières…).

POINTS SINGULIERS

Le village de Lavaudieu : c'est un site remarquable à la fois pour son patrimoine historique comme pour la relation entre le village et la rivière.

Le village de Chavaniac Lafayette : c'est le village natal du marquis de Lafayette avec un château qui génère une certaine attractivité touristique.

Les alignements d'arbres le long des routes de plaine : cette caractéristique se retrouve le long des axes principaux notamment à Brioude et à Lamothe.

Ouverture sur la Limagne brivadoise – SMAT du Haut-Allier

La passé industriel à Vergongheon - OTI des Gorges de l'Allier

Lavaudieu avec la Senouire - CAUE 43

TENDANCES & EVOLUTION

Ce secteur est sous l'aire d'influence des grands axes routiers (N102 et A75) et bénéficie de l'aire d'influence du sud du puy de Dôme (Issoire/Clermont-Ferrand). La cadre de vie a évolué au fil des années avec un développement urbain souvent peu maîtrisé entre le mitage par des maisons individuelles standardisées et l'implantation d'activités commerciales ou industrielles.

L'aménagement de la première centrale photovoltaïque en Haute-Loire au sol a été réalisé à Paulhaguet.

Concernant l'activité agricole, celle-ci a tendance à se modernisée entrainant ainsi le délaissement des terres en pente.

LES ENJEUX

Travailler sur le cadre de vie : aménagements de entrées et sorties de bourg, maîtrise et réflexion autour de l'urbanisation, dynamique des centres bourgs à raviver, maintien du petit patrimoine paysager et culturel…

Eviter l'enfrichement sur les zones de pente où l'accès est difficile afin d'éviter la mutation de ces parcelles avec des boisements.

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : Vallée & gorges de l'Allier

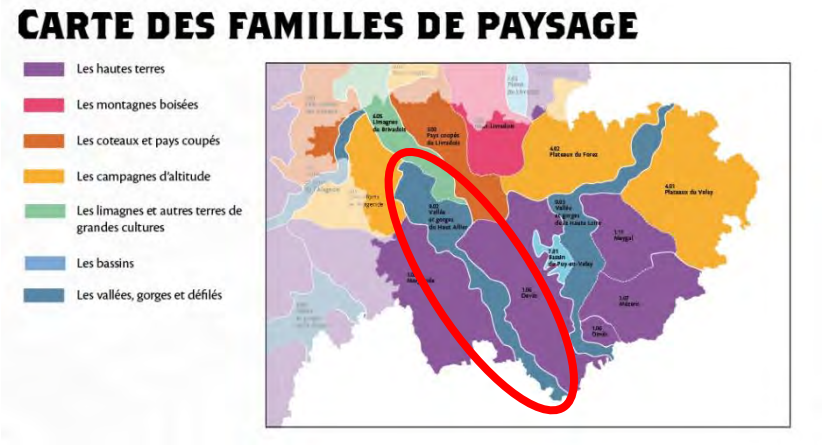

La vallée et les gorges de l'Allier appartiennent à la famille des paysages vallées, gorges et défilés.

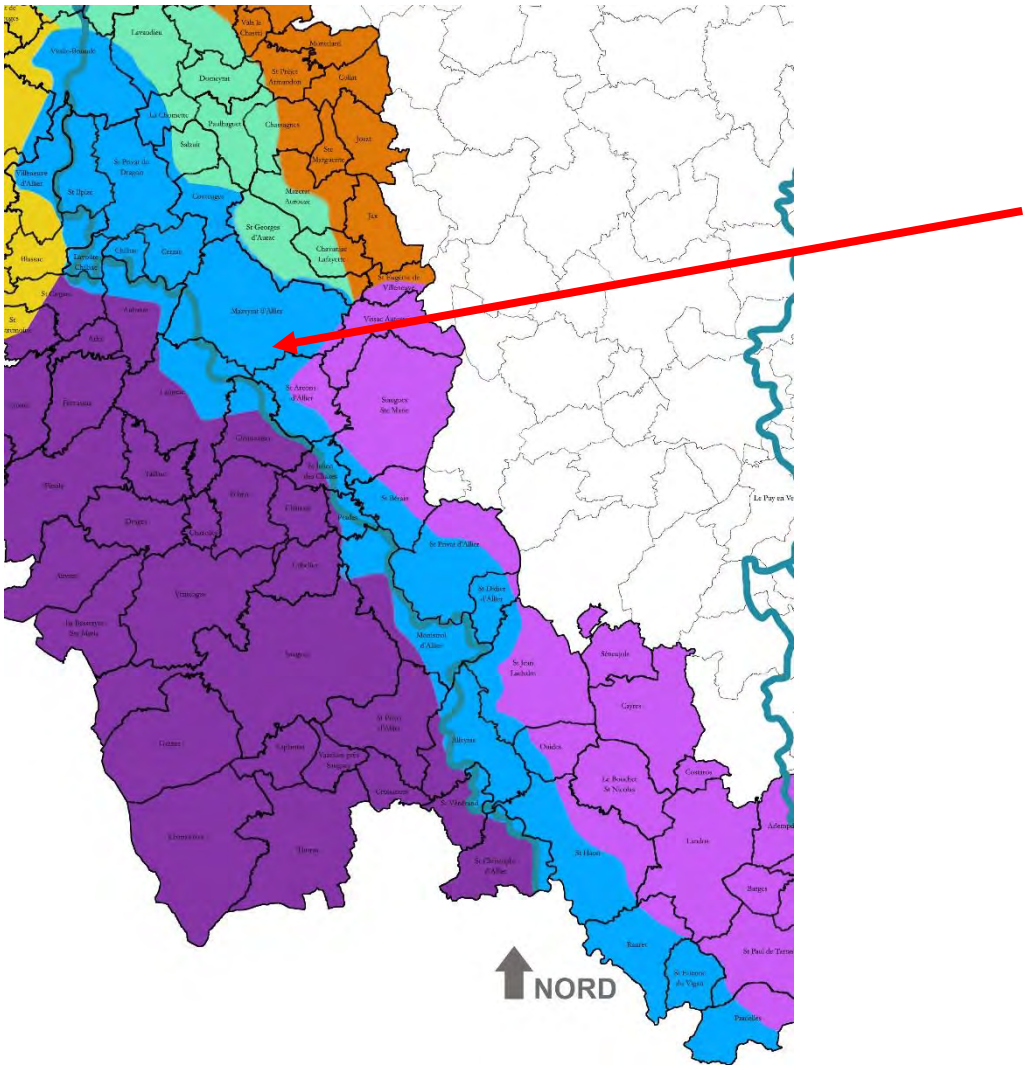

Zoom sur l'entité paysagère vallée et gorges de l'Allier

Source-DREAL- Atlas des paysages d'Auvergne

L'Allier vers le Nouveau Monde - CAUE 43

L'Allier depuis Prades – OTI des Gorges de l'Allier

L'Allier vers Villeneuve d'Allier/Saint-Ilpize – SMAT du Haut-Allier

Les paysages du SMAT : Vallée et gorges de l'Allier

DESCRIPTION

L'Allier, avant de traverser la Haute-Loire, prend sa source en Lozère, au Moure de la Gardille.

A partir du Nouveau Monde, l'Allier s'enfonce dans des gorges vertigineuses, de là jusqu'à Chanteuges, la vallée de l'Allier constitue une entité paysagère spécifique. Les altitudes s'échelonnent de 740 à 510m, plaçant ce secteur à l'étage dit collinéen.

Dans la Haute Vallée de l'Allier, le climat, qui n'est pas des plus vigoureux comparé à celui des plateaux voisins, correspond plutôt à celui des zones de plaine. L'activité volcanique a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ces paysages. C'est une vallée très minérale qui donne souvent aux paysages un cachet pittoresque, voire vertigineux…

Le passage de l'Allier apporte une rupture entre:

- Le plateau du Devès à l'est, fertile et ouvert marqué par le volcanisme aux teintes sombres.
- Le plateau de la Margeride à l'Ouest, moins ouverts plus rude et marqué par le granite.

Les vallées constituent une véritable frontière naturelle entre les plateaux, le « dialogue » qu'ils entretiennent donne aux gorges de l'Allier toute leur valeur. Depuis le Nouveau Monde jusqu'à Chanteuges, les gorges se caractérisent par la dynamique entre l'eau et les versants.

L'Allier y coule dans un lit étroit et tourmenté, les parois des gorges sont couvertes en alternance d'une végétation dense et de forêts mixtes (résineux et feuillus) ou à dominante de résineux et de landes à genêts, rases ou arborées.

Parfois d'aspect très sauvage, le milieu est resté très « naturel ».

La partie entre Le Nouveau Monde et Alleyras n'a pas été « conquise » par l'Homme.

En aval, hormis les sites stratégiques, ce n'est que lorsque le fond de vallée parvient à atteindre une largeur de 500 mètres que les villages ont pu s'implanter.

Chacune des ouvertures de la vallée sur les plateaux se produit lors d'une confluence avec une rivière importante : le Chapeauroux au Nouveau Monde, l'Ance à Monistrol ou la Seuge à Prades.

Tous ces milieux inégalement colonisés par la végétation créent autant d'ambiances sauvages dans le paysage. Ils témoignent des fortes contraintes naturelles dont l'homme n'a pu venir à bout dans cette vallée. Cette diversité des milieux et ce caractère sauvage attirent des espèces animales peu communes avec une forte densité de rapaces et d'oiseaux assez rares…

L'homme a construit et s'est installé dans des sites stratégiques, les lieux escarpés sont occupés par de nombreux châteaux ou tours. Ces édifices favorisent souvent un « effet grandiose » dans le paysage.

Peu favorisé par un milieu naturel plus ingrat que fertile, les hommes de la haute vallée de l'Allier ont lutté contre la force des pentes et le manque de place.

Ainsi la vie s'est souvent organisée sur des replats assez larges, en haut de versant ou lorsque la pente s'adoucit là où habitations, cultures et pâturages peuvent être envisagés.

Vue sur le Nouveau Monde et Chapeauroux – SMAT du Haut-Allier

Chapelle de Rochegude - CAUE 43

Saint-Privat d'Allier - CAUE 43

INTERETS PAYSAGERS

Des gorges sauvages impénétrables, puis des méandres et des gorges vertigineuses et enfin des versants de moins en moins abrupts avec un relief qui s'adoucit : la vallée de l'Allier se décompose en plusieurs séquences paysagères qui constituent un univers à la fois complexe mais surprenant.

Un patrimoine bâti historique très présent et lié à des « monuments naturels » grandioses :

- Le patrimoine religieux : Sainte-Marie des Chazes, Vieille-Brioude, Chanteuges, Lavoute-Chilhac, Chapelle de Rochegude, Pébrac…

- Le patrimoine civil : château de Saint-Ilpize, tour de Rochefort, le château d'Agrain…

La convergence des axes visuels, due à l'effet de gorge, est particulièrement importante aux abords des villages car l'accès par les routes de versant canalise les vues sur les groupements bâtis.

POINTS SINGULIERS

Le patrimoine ferroviaire : la ligne des Cévennes Paris-Nîmes qui emprunte la vallée de l'Allier depuis Langeac jusqu'à Langogne et qui a créer tout du long un patrimoine particulier (présence de la brique et de la tuile mécanique plate) et de certains édifices (ponts, tunnels…). L'expérience des gorges sauvages par le train est exceptionnelle.

Les terrasses : les espaces agricoles dans les bassins sont bien maîtrisés mais les terres en fond de vallée ou sur les versants où des terrasses sont aménagées sont en perdition…

La vallée de la Ribeyre : Depuis Chilhac jusqu'à Vieille Brioude, l'Allier s'engage à nouveau dans des gorges entre le plateau de la Chomette et celui d'Ally-Mercœur.

Le fond de vallée, plus large que celui des gorges en amont de Chanteuges et Saint-Arcons, a pu être cultivé.

Le cours de la rivière, très tourmenté par les différents obstacles qu'il a dû contourner, est souvent bordé d'une petite forêt « alluviale ». La Ribeyre, avec ses sites remarquables (St Ilpize, Lavoûte Chilhac, Chilhac, les Falaises du Blot) compte parmi les paysages les plus spectaculaires de la Haute-Loire. Le paysage s'ouvre à la faveur des vallées créées par les affluents de l'Allier, ce qui permet l'établissement de communications visuelles entre les villages des différentes vallées.

TENDANCES & EVOLUTION

Le développement urbain s'opère surtout depuis quelques années autour de Langeac et dans la vallée de la Ribeyre. Le maintien d'espace « de respiration » autour des villages est de plus en plus compliqué avec l'apparition de boisements et de friches non maîtrisées.

C'est aussi un secteur touristique qui met en avant son patrimoine historique et naturel mais qui parfois se laisse « déborder » par des panneaux signalétiques et certaines négligences d'entretien des espaces publics.

Les terrasses et les anciens vergers disparaissent des paysages sous les friches. La forêt est pourtant un élément très présent et qualitatif qui épousent et soulignent les formes de certains versants. Il y a eu cependant quelques coupes à blanc traumatisante pour le paysage, réalisées sur de grands espaces, et aussi un enrésinement systématique de certaines parcelles de hêtraies primitives qui maintenait jusqu'ici une diversité écologique.

LES ENJEUX

Mettre en place un plan de gestion des boisements pour préserver la qualité paysagère de ces espaces.

Recréer le lien à la rivière à la fois par des chemins mais aussi par des espaces aménagés dans les villages à proximité ou en bordure de rivière.

Maintenir les espaces agricoles existants en fond de vallée sur les replats pour garder l'ouverture sur le cours d'eau.

Réinvestir les terrasses avec un mode de culture adapté ou pour créer un espace de promenade original.

Continuer à miser sur le tourisme mettant à la fois en avant le patrimoine bâti comme le patrimoine naturel « sauvage ».

Falaise du blot- OTI des Gorges de l'Allier

Le prieuré de Lavoûte-Chilhac – OTI des Gorges de l'Allier

Saint-Ilpize - CAUE 43

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : La Margeride et ses contreforts

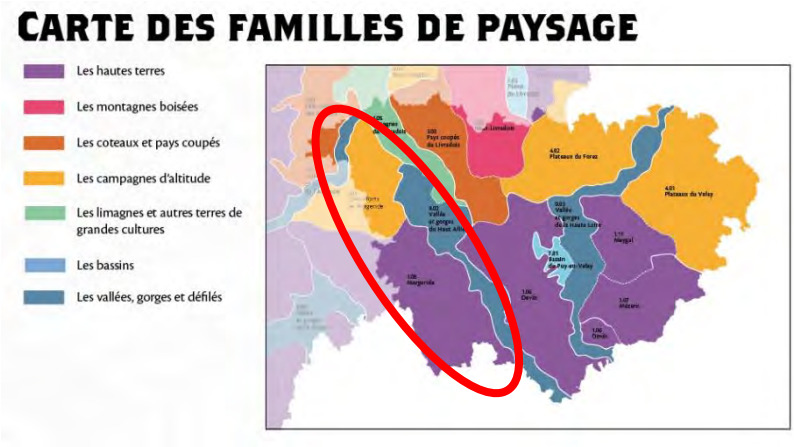

La Margeride appartient à la famille des hautes terres, et les contreforts de la Margeride appartiennent à la famille des campagnes d'altitude.

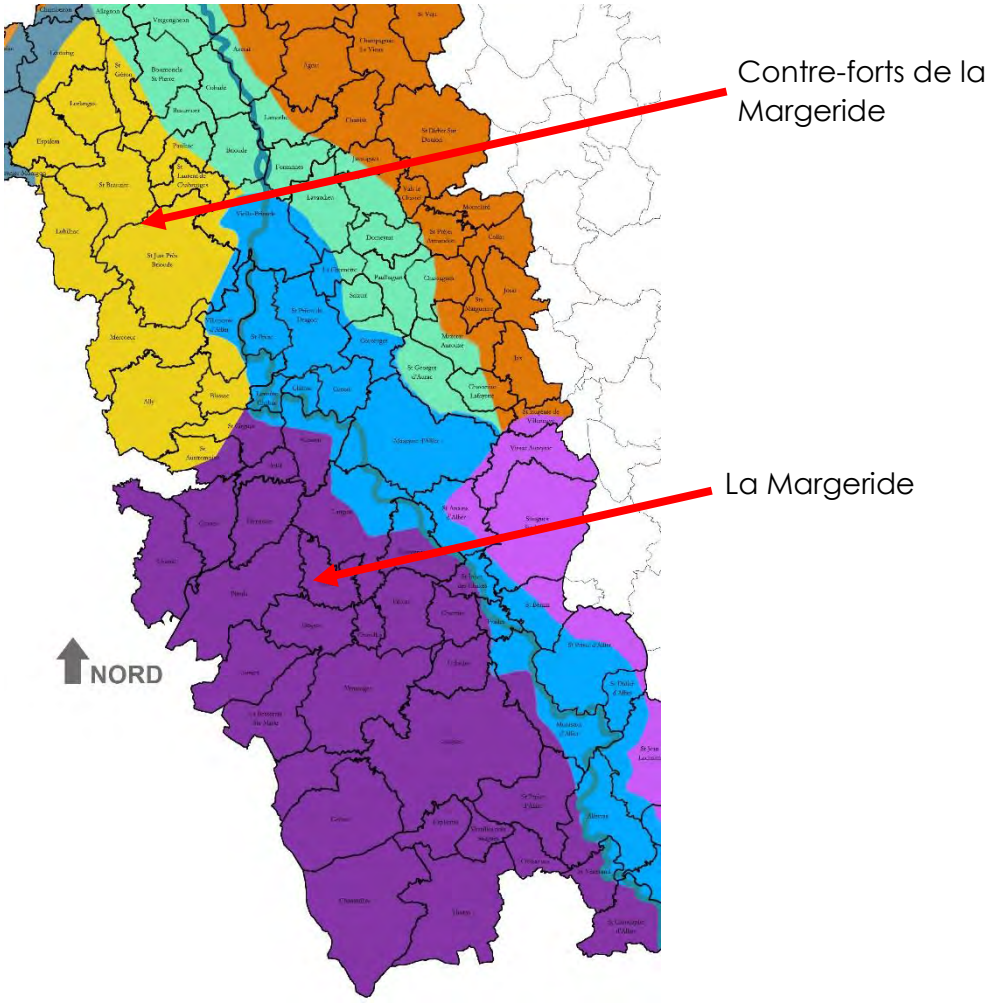

Zoom sur les entités paysagères du territoire de la Margeride.

Source-DREAL- Atlas des paysages d'Auvergne

Tourbières vers Chanaleilles – OTI des Gorges de l'Allier

Murets en pierres sèches granitiques et clôtures – OTI des Gorges de l'Allier

Vallée de l'Ance Saint-Préjet d'Allier – OTI des Gorges de l'Allier

Les paysages du SMAT : La Margeride et ses contreforts

DESCRIPTION

La Margeride est l'un des ensembles granitiques les grands d'Europe. C'est une zone de moyenne montagne qui est limitée :

- A l'Est par la vallée de l'Allier
- Au Sud et à l'ouest respectivement par les frontières avec la Margeride lozérienne et cantalienne.

Les Monts de Margeride, longue échine dorsale, ferment les vues vers l'Ouest. Cette montagne domine des petits plateaux découpés, séparés par des bassins et parcourus de rivières sinueuses occupant les fonds plats.

Quelques rivières comme la Cronce ou la Desges entaillent plus vigoureusement le bloc « Margeride » ; elles donnent une certaine profondeur à ces paysages uniformes.

Les surfaces de la Margeride sont défoncées en une multitude de cuvettes appelées alvéoles qui sont séparées par des volumes rocheux.

La Margeride possède des sols peu épais et lessivés où l'arène granitique est emportée et accumulée en bas de pente.

On trouve une ambiance tourbeuse, marécageuse dans les bas-fonds humides au fond des cuvettes en plaine ou en forêt. Les grandes tourbières sont situées sur le Mont Chauvet, le Truc de la Garde, aux sources du Pontajou et de la Seuge.

La Margeride est un plateau très rude et toute la logique paysagère s'en ressent.

Si les alentours de village sont « entretenus » (jadis plutôt cultivés, aujourd'hui ils le sont moins), hors de ce périmètre rapproché, la rudesse revient dans le paysage où l'on trouve des landes et des forêts ponctuées de blocs granitiques.

Pour vivre, les hommes ont dû pousser au maximum le profit qu'ils tiraient des espaces et d'une terre peu fertile.

Une pratique originale caractérise la Margeride, celle de la superposition d'usages agricoles sur les mêmes terres :

- pâturage et exploitation du bois
- cueillette et sylviculture
- lande et pâturage

Ce patrimoine agricole particulier contribue à forger l'identité du pays que constitue la Margeride.

Au nord, on retrouve les contreforts de la Margeride bordés par la vallée et les gorges de l'Alagnon. Cet ensemble paysager est constitué de gradins avec différents plateaux à vocation agricole.

Saugues – OTI des Gorges de l'Allier

Mont Mouchet- OTI des Gorges de l'Allier

Vallée de l'Ance – Source OTI Haut-Allier

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle –OTI des Gorges de l'Allier

Le sommet du Mont-Mouchet – OTI des Gorges de l'Allier

Moulin et éoliennes sur le plateau d'Ally – OTI des Gorges de l'Allier

INTERETS PAYSAGERS

La taille réduite des parcelles séparées par des alignements de frênes, des murets de pierre sèche ou encore par de clôtures de fils barbelés accrochés à des blocs de granit dressés (chaos granitique).

Le matériau de construction disponible sur place est **le granite.** Son utilisation établit un accord tout à fait pertinent avec le paysage.

En règle générale, les villages se sont implantés sur un replat ou un versant en pente douce bien exposé. Ils sont cernés par une couronne « agricole » puis forestière.

Ce schéma cellulaire se répète et conduit à la mosaïque qui couvre la Margeride.

POINTS SINGULIERS:

Le Mont Mouchet : haut lieu de la résistance. Le site est classé avec la présence d'un monument national. Le Mont Mouchet a une altitude de 1495m.

Le chemin de St Jacques de Compostelle, Saugues & le Sauvage : Saugues est un véritable bassin de vie qui accueille aujourd'hui bon nombre de pèlerins du chemin de st jacques. Le domaine isolé du sauvage est une ancienne immense ferme isolée qui est une halte appréciée par les marcheurs.

Le plateau d'Ally-Mercoeur : avec ses moulins aujourd'hui relayés par un parc de 26 éoliennes. Sa position de promontoire permet une vue panoramique sur les monts du Livradois-Forez, la chaîne des Puys, le Sancy, le Cézallier, les monts du Cantal, le Velay et sur la plaine de Brioude. L'espace agricole, très ouvert, est structuré par un bocage clair. On retrouve ponctuellement les bois de pins pâturés et les landes à genêts de Margeride. Une végétation dense de résineux occupe les hauteurs.

Les vallées qui entaillent le bloc margeridien : la vallée de la Cronce, de la Desge ou du Céroux ont un caractère sauvage qui les rattache à l'entité paysagère de la vallée de l'Allier.

Vallée de la Cronce – OTI des Gorges de l'Allier

Pébrac dans la vallée de la Desges - OTI des Gorges de l'Allier

Arlet dans la vallée de la Cronce - - OTI des Gorges de l'Allier

TENDANCES & EVOLUTION

L'avancée de la forêt, qui se répercute sur le paysage par la fermeture progressive de l'espace.

Cette dépréciation paysagère est due :

- aux plantations en lisière des massifs forestiers existants,
- aux plantations sur des parcelles isolées (dites plantations en «timbre-poste ») à l'extension des broussailles dans les zones en déprise, qui peu à peu se boisent et se ferment.

L'agriculture en Margeride est et a toujours été difficile entre les conditions climatiques et les terres maigres. La prairie occupe aujourd'hui la quasi-totalité de l'espace agricole (plutôt localisées dans les fonds plats des rivières sinuantes) et les terres cultivées sont situées sur les replats bien exposés aux abords des villages.

LES ENJEUX

Conserver l'identité architecturale (ferme bloc, ferme de montagne et les « baraques ») des constructions et l'organisation et l'ouverture autour des villages (bien orientés, implantés à mi- pente et protégés du relief).

Préserver les réseaux de rivières et ruisseaux sinuant dans de fonds plats.

Valoriser la présence de feuillus dans l'espace agricole avec les boqueteaux, les haies, les alignements de frênes, les lisières forestières, les arbres isolés…

Favoriser une utilisation pastorale des zones d'estive (ré-ouvrir les crêtes…)

ETAT DES LIEUX

Les paysages du SMAT : Pays coupés des volcans et les gorges de l'Alagnon

Les gorges de l'Alagnon appartiennent à la famille des gorges, vallées et défilés, et le pays coupé des volcans à la famille des coteaux et pays coupés.

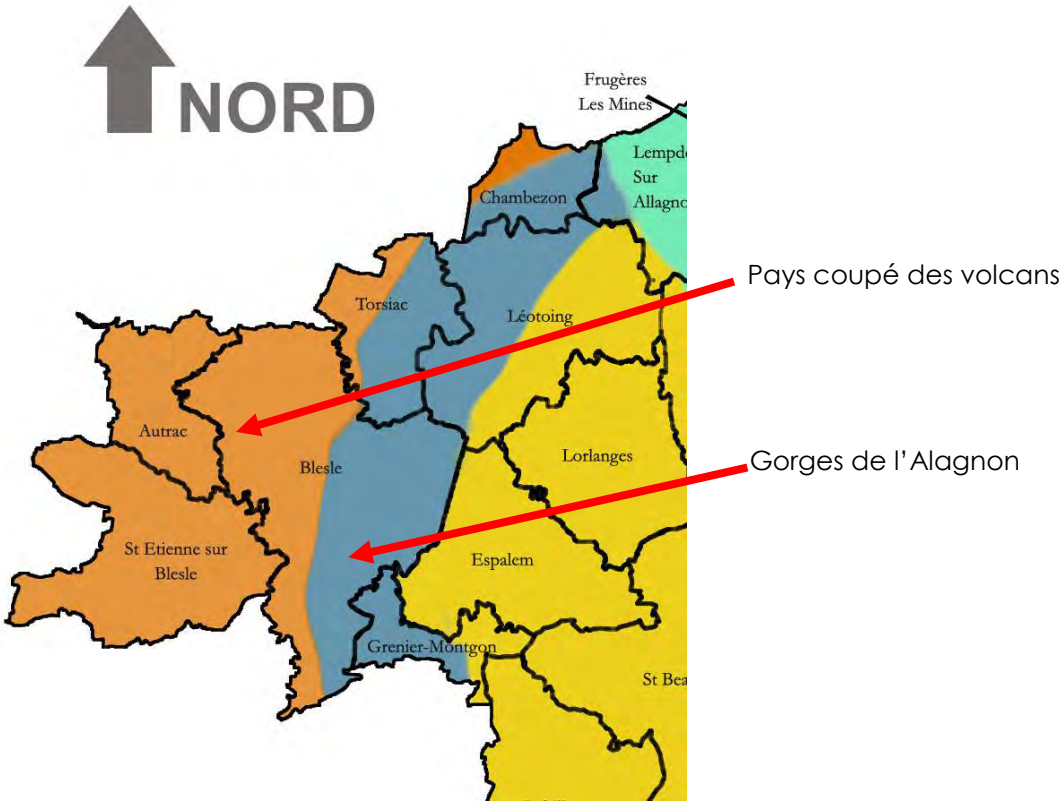

Zoom sur les entités paysagères concernant les gorges de l'Alagnon et le pays coupé des volcans.

Source-DREAL- Atlas des paysages d'Auvergne

Vallée de l'Alagnon – OTI des Gorges de l'Allier

Vue sur Léotoing – OTI des Gorges de l'Allier

Depuis le plateau vers la vallée de l'Alagnon – OTI des Gorges de l'Allier

Les paysages du SMAT : Pays coupés des volcans et les gorges de l'Alagnon

DESCRIPTION

Au-delà de la Limagne brivadoise, apparaît une région qui n'est plus vraiment rattachée aux paysages d'Allier mais plutôt au Cantal : les gorges de l'Alagnon et le rebord du plateau du Cézallier.

La rivière Alagnon (qui trouve son origine dans la Cantal) marque également une frontière géologique et paysagère avec le pays coupé des volcans au Nord et avec l'ensemble des paysages de la Margeride au Sud.

Différentes ambiances paysagères se côtoient dans cette vallée:

- Les fonds de vallées suffisamment larges sont cultivés et très entretenus : potagers, vergers et pâtures ; ce secteur était jadis le verger des plateaux alentours qui venaient s'approvisionner en fruits, vins et autres douceurs.

- Les gorges étroites et ravins qui remontent vers les plateaux ne sont que forêts souffreteuses et rochers saillants. Le pin sylvestre est très présent, il cède sa place au chêne pubescent sur les coteaux ensoleillés les plus chauds et au hêtre dans les secteurs les plus froids. Les coteaux les mieux exposés à proximité des bourgs et villages ont été aménagés en terrasse et ont porté une grande partie de ces spéculations agricoles dont les populations montagnardes étaient friandes : vignes, vergers, cultures délicates. Aujourd'hui, ces vastes versants aménagés sont recouverts de friches plus ou moins avancée.

De l'autre côté de ces gorges, le contexte est très différent : c'est le vaste plateau volcanique du Cézallier qui se poursuit dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et se situe entre les massifs du Sancy et du Cantal. Les pays coupés sont des territoires de « franchissements » ou de « seuils » avec souvent une morphologie très complexe.

De nombreux affluents de l'Alagnon découpent le plateau du côté Cézallier en longues lanières, extrémités des langues volcaniques issues du haut plateau. Des orgues basaltiques marquent les rebords de plateaux et «dramatisent» ces ruptures paysagères.

INTERETS PAYSAGERS

Les gorges de l'Alagnon, jadis traversés par une nationale à grande circulation (N9), offrent un paysage «pittoresque» tels qu'ils ont pu être décrits par les guides touristiques du début du XXe siècle mêlant facéties de la nature à richesse de l'architecture.

Deux types de sites sont habités : les fonds de vallée et les ruptures de plateaux : les villages s'installent originellement de façon à bénéficier du maximum de possibilités offertes par les terroirs. L'habitat est groupé. Les bourgs sont reliés à quelques hameaux ou domaines.

Aux abords des villages, un réseau de haies et d'alignements de frênes se resserre. Des murettes de pierre ont été édifiées dans les parties les plus pierreuses (plateau basaltique de La Chau).

POINTS SINGULIERS

Un patrimoine architectural remarquable : les ruelles médiévales et divers bâtiments de caractère de Blesle,(Château du Bos) le château de Léotoing accroché à un éperon rocheux au-dessus de l'Alagnon, le site fortifié ruiné de Montgon, le château de Torsiac et les multiples sites archéologiques notamment les carrières d'antimoine exploitées depuis le XVIIe siècle, sans compter le petite patrimoine varié avec des tonnes de vigne, cabanes de potagers, terrasses.

Les vergers, jardins et cultures dans les fonds de vallée, ainsi que les anciennes terrasses de culture sur les versants les mieux exposés avec quelques parcelles de vigne encore exploitées puis des boisements sur les versants Nord.

Vue sur la vallée de l'Alagnon – OTI des Gorges de l'Allier

Château de Léotoing - OTI des Gorges de l'Allier

Blesle - OTI des Gorges de l'Allier

TENDANCES & EVOLUTION

Les paysages des vallées de moyenne montagne ont considérablement changé depuis plusieurs décennies. Les cultures en terrasses q u i occupaient l e s versants se sont transformées en un paysage plus radical : fond de vallées cultivées, plateaux cultivés et coteaux boisés.

Quelques bâtiments industriels signalent l'arrivée au bourg de Blesle. Des constructions individuelles ont conquis les coteaux ces vingt dernières années. Des bâtiments agricoles de grande taille se construisent en périphérie des villages dans les fonds de vallée et sur les plateaux. Les petits bourgs centre sont souvent en déprise même si la vocation touristique du secteur est présente.

La nationale 9, qui emprunte le fond des gorges de l'Alagnon, a été transformée lors de la construction de l'autoroute en «itinéraire de découverte ».

Elle a bénéficié à ce titre de soins particuliers et de moyens financiers dévolus à l'amélioration des entrées et traversées d'agglomération.

L'objectif de ces itinéraires est d'orienter les personnes désirant « faire une pause » sur l'autoroute vers des parcours pittoresques et touristiques.

LES ENJEUX

Préserver de l'enfrichement et des boisements spontanés les vallées en essayant de maintenir les terrasses qui dessinent les paysages de versant (encourager la culture des prés-vergers comme pratique agricole adaptée).

Conserver les particularités architecturales avec l'utilisation des matériaux traditionnels représentant toute la diversité géologique de ce secteur : Gneiss, migmatite, basalte, calcaire, arkose, brique qui été utilisés dans l'habitat.

Prendre en compte les composants paysagers existants (végétaux, murets, matériaux…) pour composer les aménagements des abords de route (notamment la Nationale 9) et les espaces publics des bourgs (entrée/sortie de bourg, restauration des villages…).

LE TERRITOIRE DU SMAT: LA GEOLOGIE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), 2013

MAÎTRISE D'ŒUVRE
Collectif du Chomet d'après les travaux cartographiques de la DIREN et d'Alain Freytet, paysagiste-conseil de l'Etat (illustration de Pierre Le Deri, illustrateur et Thomas Bruyat, infographiste / maquette graphique de Franck Watel, graphiste designer / Infographie de Mylène Tournebize, infographiste)

Légende

SOCLE CRISTALLIN
- granite
- roches métamorphiques

VOLCANISME
- ancien d'âge primaire
- acide d'ère tertiaire et quaternaire
- basique d'ère tertiaire et quaternaire

TERRAINS SÉDIMENTAIRES PRIMAIRES
- schistes, grès et calcaires du dévonien supérieur et carbonifère inférieur
- bassins houilliers du carbonifère supérieur
- grès et schistes du permien

TERRAINS SÉDIMENTAIRES SECONDAIRES
- grès et argiles continentaux du Trias
- marnes et calcaires marins du jurassique

TERRAINS SÉDIMENTAIRES TERTIAIRES ET QUATERNAIRES
- sables, argiles, grès, calcaires, marnes de l'oligocène et du miocène inférieur
- argiles et sables du pliocène et quaternaire ancien
- sables et argiles du quaternaire récent

NORD

ETAT DES LIEUX

La géologie

L'histoire géologique du territoire se confond avec celle du Massif Central.

L'origine remonte à l'ère Dévonien, il y a quatre cent million d'années, époque à laquelle s'est formée le Massif Central.

A la fin de l'ère primaire, l'orogénèse hercynienne met en place les grands fondements du relief qui va subir, au fil de longs millénaires, les effets de l'érosion. Cette montagne transformée en surface d'aplanissement, va connaître à l'ère tertiaire une activité tectonique (failles) qui va provoquer des effondrements et des surrections.

Dans le même temps, des évènements volcaniques viennent perturber l'histoire du vieux socle métamorphique. L'épisode volcanique va durer à peu près deux millions d'années.

A l'Est, sur **la Chaine du Devès**, une épaisse couche basaltique recouvre presque totalement le socle. Le plateau du Devès est formé par ce grand épanchement basaltique, rythmé par les gardes et par les maars. Ces différents reliefs sont « disposés » sur un axe central et majeur.

L'ancienne surface du socle, constituée de roches métamorphiques (granit, gneiss) apparaît à certains endroits d'affleurement ou à l'occasion du creusement d'une vallée. Sur les rebords du plateau, ces dernières forment des gorges qui rejoignent de façon brutale la Loire et l'Allier.

Les andosols (sols qui couvrent les coulées basaltiques altérées) sont assez fertiles lorsqu'ils sont épais car leur richesse dépend surtout de leur profondeur, par endroits ils sont trop minces ou encore rocailleux (St Jean de Nay).au en deux parties inégales aux caractères différents.

Le ruisseau des Empèzes, Devès sud, qui prend sa source à la Narce de Landos, creuse son lit dans le basalte puis dans un granit monzoïque de teinte rouge-rosé, qui constitue la roche de socle sur cette zone.

L'alignement rapproché de certains cônes de scories a créé la chaîne du Devès et de la Durande.

Le Devès - OTI des Gorges de l'Allier

Charbonnier - OTI des Gorges de l'Allier

Le Thord – SMAT du Haut-Allier

Le passage de l'Allier apporte une rupture entre le plateau du Devès (basalte…) et le plateau de la Margeride (granite…).

Les vallées constituent une véritable frontière naturelle entre les plateaux, le « dialogue » qu'ils entretiennent donne aux gorges de l'Allier toute leur valeur.

Tous les éléments géologiques et roches qui constituent les versants de la vallée ont connu et connaissent encore le travail de l'érosion, la dynamique de la rivière et de ses affluents.

Les différents matériaux sont entraînés vers le fond de vallée et l'on découvre autant de rochers en équilibre instable sur les versants que de longs éboulis venus du fractionnement des roches sus-jacentes.

On les retrouve ensuite, tapissant le fond du cours d'eau sous forme de galets roulés puis de petits grains alluvionnaires, où ils donnent à l'Allier cette couleur sombre des rivières volcano-granitiques.

L'activité volcanique a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ces paysages.

Les coulées volcaniques se sont généralement arrêtées sur les rebords du plateau (visibles en partie haute des versants).

La superposition de plusieurs coulées a créé des replats qui interrompent les versants, formant ainsi des balcons suspendus au-dessus de la rivière lorsque la dernière coulée recouvre les précédentes ou des terrasses intermédiaires lorsque l'avancée est «dégressive» (formes similaires sur les zones de contact entre les coulées et le socle).

Les nombreux méandres et la complexité géologique sont à mettre en relation avec les différents obstacles que la rivière a du contourner ou entailler lorsque certaines des coulées volcaniques sont venues barrer son lit.

Deux phénomènes géologiques que l'on retrouver sur ce territoire :

Mésa : c'est une configuration de terrain caractérisée par une inversion de topographie. Une coulée de lave vient combler le lit d'une rivière, le travail de l'érosion vient ensuite ronger les limites de la coulée et finit par la mettre en relief. On retrouve un phénomène identique à Chanteuges.

Neck : cette forme particulière est issue du remplissage d'une cheminée volcanique par la lave. A Prades, cette colonne magmatique a été mise en relief par l'érosion de la zone plus « tendre » des déchets d'explosion qui constituaient les pentes de l'édifice volcanique d'origine.

Saint Arcons d'Allier – CAUE 43

Chanteuges - CAUE 43

Prades - CAUE 43

Concernant **la Margeride**, la géologie se résume principalement à une seule roche pour tout le massif : le granit, aussi, il se dégage une certaine homogénéité des paysages qui semblent suivre une même logique d'organisation.

Les Monts de Margeride, longue échine dorsale, ferment les vues vers l'Ouest. Cette montagne domine des petits plateaux découpés, séparés par des bassins et parcourus de rivières sinueuses occupant les fonds plats.

Quelques rivières comme la Cronce ou la Desges entaillent plus vigoureusement le bloc « Margeride » ; elles donnent une certaine profondeur à ces paysages uniformes.

Les surfaces de la Margeride sont défoncées en une multitude de cuvettes appelées alvéoles qui sont séparées par des volumes rocheux.

La Margeride possède des sols peu épais et lessivés où l'arène granitique est emportée et accumulée en bas de pente.

es Tores granitiques – OTI des Gorges de l'Allier

Le Granit porphyroïde – SMAT du Haut-Allier

Clôtures « margeridiennes » avec blocs de granite – OTI des Gorges de l'Allier

ETAT DES LIEUX

Le climat

Le climat, conséquence logique du relief et de l'altitude, influe sur la localisation de l'habitat rural. L'exposition propice est recherchée pour des raisons évidentes de confort et ce, de manière plus importante dans les zones d'altitude. Différents types de vent balayent les campagnes.

- Le vent de nord, le plus important amène le froid (la burle).
- Le vent d'ouest (la traverse) est généralement pluvieux.
- Le vent du sud (vent blanc) tantôt signe de pluie, tantôt de sécheresse.

Leur présence rend la vie très rude dans certaines zones peu abritées.

- plateau de St Jean Lachalm à l'ouest de la chaîne du Devès
- haut plateau de la Margeride.
- région d'Escublac sur le rebord ouest du Devès.
- plateau d'Ally / Mercœur

L'implantation à l'abri d'un relief est très souvent recherchée.

- au pied d'une garde
- à l'est de la chaîne du Devès
- sur le rebord d'un bassin
- derrière un repli de terrain
- sur le versant bien exposé d'une butte
- dans le creux d'une vallée

Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un abri conséquent, on constate la mise en place de « dispositifs ou structures » particuliers qui s'ajoutent à l'orientation préférentielle des bâtiments au sud / sud-est.

Une haie ou un bosquet d'arbres viennent parfois abriter les constructions des vents dominants. Les essences d'arbres utilisées associent plusieurs types : de haut-jet, en cépée, arbustes buissonnants. La préservation de ces éléments est indispensable pour conserver leur caractère aux villages qui les utilisent.

Dans les haies traditionnelles, il est très rare de trouver des résineux (épicéas ou autres conifères) ; la pratique actuelle en généralise l'utilisation, c'est une erreur qui conduit à un effet identique à celui des plantations « en timbre-poste », celles-ci apparaissent comme des éléments rapportés et non intégrés au paysage.

L'organisation intérieure du bâti est en partie gérée par les contraintes climatiques.

Cette caractéristique des constructions, commune à toutes les entités, sera développée dans la partie du diagnostic concernant l'architecture.

ETAT DES LIEUX

Formes et organisation des villages

Leur implantation et leur développement, façonnés par des contraintes qui souvent se superposent et par les ressources naturelles, implique l'adaptation aux modalités de la topographie locale.

Plusieurs modes de composition peuvent être distingués :

- village de versant
- village promontoire
- village plat
- village encaissé

La forme d'un village est intimement liée à la configuration du site sur lequel il s'implante, de même les différents types de relief induisent une organisation particulière des groupements bâtis.

La combinaison de ces éléments (village, site) va établir des priorités entre les différentes caractéristiques constitutives d'un village.

La connaissance de ces hiérarchies permet une meilleure adéquation des actions entreprises lors d'une intervention sur un ensemble bâti.

1- Village de versant

Etant donné le contexte géographique sur la zone d'étude, c'est un des « types » les plus répandus.

- Adossés à un relief, ils profitent :
- d'une bonne exposition (toujours placés à l'ubac)
- d'une situation dominante frontale (sur une partie du paysage) donc stratégique
- des avantages fonctionnels de la topographie (possibilité d'accès de plain-pied à des niveaux superposés)
- ils libèrent les terrains les plus fertiles ou les plus facilement cultivables.

Des exemples :

Thoras : les champs sont en contrebas. Le haut de la butte est occupé par une lande.

Salzuit : les champs de culture sont sur le plateau situé au-dessus, les champs de pâture et fauche sont en contrebas sur les versants et en fond de vallée.

Monistrol d'Allier : contraint par l'Allier le village s'est développé sur la partie la mieux exposé.

Monistrol d'Allier – Source OTI Haut-Allier

2- Village promontoire

La structure des villages promontoires est généralement compacte et souvent articulée autour d'un édifice principal (église, château) ou d'un espace de distribution.

L'installation est souvent due à des préoccupations d'ordre stratégique / militaire.

Sous ce terme générique, il est possible de distinguer plusieurs configurations de sites différents :

- sur une butte s'élevant au-dessus d'une zone plane, comme à Auzon, Esplantas, Montbonnet,
- sur le rebord d'un plateau dominant une vallée ou un autre plateau à plus basse altitude (au-dessus d'un repli de terrain) comme à St Didier d'Allier, La Roche.

Ces villages s'installent en position dominante par rapport au paysage environnant. Ils créent des silhouettes qui marquent le regard. Le profil bâti est essentiel.

Leur situation les fait bénéficier d'une vue panoramique et réciproquement ils sont perceptibles d'une vision assez lointaine.

En raison de l'importance visuelle qu'ils occupent, ces lieux sont particulièrement sensibles à toute modification d'un de leur élément.

Auzon – OTI des Gorges de l'Allier

3- Les sites en pente

Il est possible de grouper les deux « types » précédent, qui caractérisent les terrains en pente, suivant qu'ils aient une structure linéaire ou groupée.

La pente est une contrainte qui organise de manière importante et particulière les espaces bâtis ou non bâtis.

On remarque que les extensions de ces villages en pente souffrent moins de l'incohérence d'une implantation hasardeuse car la logique constructive du parallèle/perpendiculaire à la pente est quasi « évidente » d'un point de vue fonctionnel.

Le respect de cette logique dans les villages anciens a abouti à l'établissement d'une bonne cohérence formelle et directionnelle.

Le tissu linéaire est obtenu lorsque les choix d'implantation et d'orientation sont communs à toutes les constructions (direction parallèle ou perpendiculaire à la pente).

La place (ou couderc), lorsqu'elle existe est située sur une zone plane, généralement au bas du village.

La direction des courbes de niveau est prédominante. Elle détermine la direction des voies principales et secondaires en rapport desquelles s'implantent les constructions ; à l'alignement ou en retrait.

Exemple :

Saint-Arcons d'Allier : La structure groupée correspond à un ensemble s'articulant autour d'un élément principal :

- bâti (château, église, cloître)
- non bâti (couderc, place)

Par commodité, l'implantation du bâti se fait généralement suivant la parallèle ou la perpendiculaire à la pente.

Saint-Arcons d'Allier – OTI des Gorges de l'Allier

4- Village sur site plat

Cette disposition est surtout effective sur le plateau du Devès et dans les Bassins et plateaux d'Allier.

Qu'il soit en position centrale ou en bordure du finage, le village s'organise principalement suivant ces configurations :

- Autour du couderc :

Cet « espace vide » reçoit les édifices communautaires (four, abreuvoir, fontaine) mais aussi les abris-bus, les toilettes, les collecteurs de déchets et de recyclage, les cabines téléphoniques.

L'organisation soignée de tels espaces est rendue nécessaire par la situation centrale qu'ils occupent.

- Le long d'une voie :

L'organisation est dictée par l'axe de distribution, généralement doublé de voies de dessertes parallèles mais d'un gabarit inférieur.

La formation de tels « dispositions » s'est généralement produite sur une durée assez limitée, comme en atteste la similitude de caractère de certains villages rue.

Les villages « créés » par le passage de la voie de Chemin de fer possèdent souvent le schéma d'organisation linéaire.

Ce schéma d'implantation en groupements de fermes ou d'exploitations, organisées de manière identique, induit une trame viaire et organise un quadrillage en îlots relativement parallèles.

La sensibilité paysagère d'un village sur site plat est souvent limitée aux abords du village. Toute implantation en dehors du périmètre « intérieur » du village est directement perçue. Si ce dernier présente une forte homogénéité (front bâti ou végétal), les risques sont augmentés.

Champagnac le Vieux – OTI des Gorges de l'Allier

5- Village encaissé

Combinaison possible des précédents « types », il s'en différencie par la situation enclavée dans le relief.

Il occupe le fond des axes de focalisation du regard que constituent les vallées.

Ils sont implantés sur le bord des cours d'eau, généralement sur les anciennes terrasses alluviales.

La sensibilité paysagère dépend du contexte dans lequel il se situe et de l'endroit dont il est perçu mais aussi de l'importance et du type de l'occupation végétale voisine.

Exemple :

Prades est visible du haut de la vallée de l'Alllier par la D48, on surplombe le village avant d'y accéder. [*Vue d'ensemble (sensibilité importante)]*.

Prades – OTI des Gorges de l'Allier

ETAT DES LIEUX

Structure des villages et ses éléments composants

Le rapport entretenu entre un village et son environnement est matérialisé par un effet de contraste par l'opposition bâti et non bâti.

Les caractéristiques de ce contraste sont établies suivants :

- les lignes de force des paysages et les divers éléments constituants chaque site,
- le découpage parcellaire : Celui-ci, adapté au relief, est le fruit d'une élaboration au fil du temps par l'homme en fonction de l'activité de ce dernier (Remarque : l'activité influe aussi sur le type d'habitat et de construction établi de la même manière par rapport au relief et aux contraintes climatiques du site).

L'ensemble est régi par des logiques (fonctions, confort, rentabilité…) qui assurent un équilibre entre un village et son site, entre une construction et son contexte.

Elles règlent les rapports entre les différents éléments constituants du paysage.

Dans un souci de cohérence, lors d'une intervention, le respect de la structure préexistante est donc nécessaire.

1- Les entrées

Celles-ci sont structurées suivant la forme du village et le site dans lequel il s'implante. Le mode et le lieu de perception feront varier la qualité de ces points stratégiques.

Plusieurs phénomènes dégradent facilement l'entrée du village :

- le manque d'entretien
- L'affichage publicitaire (surtout au niveau des bourgs importants et des villes)
- Les zones d'activités non traitées en fonction du site, produisant des ensembles hétéroclites et incohérents.
- L'implantation ou le développement anarchique des constructions le long de l'accès principal ou en frange de bourg. Celui-ci dilue l'effet d'entrée et fait souvent perdre la qualité paysagère entretenue par le village et son environnement (Bonnefont).
- L'implantation de bâtiments agricoles ne respectant ni le site, ni les logiques d'implantation les plus simples. Ils détruisent souvent de manière irréversible la qualité d'un paysage.
- Le traitement uniquement routier de l'entrée sans mise en valeur des structures existantes (alignement d'arbre, prédominance du végétal ou du minéral) banalise en tout impunité les interrelations établies depuis longtemps par le jeu des contraintes et données multiples. Celles-ci déterminent l'implantation d'un village et ses abords ; des caractéristiques auxquelles il est nécessaire de se référer pour toute intervention.

Souvent la route est prépondérante. Dans la majorité des cas, on ne constate aucune rupture de traitement aux abords du village, même gabarit, même emprise, même revêtements, parfois même accotement ; des caractéristiques qui ne contribuent pas, par ailleurs, à la sécurité des traversées de bourg.

Les traitements routiers doivent se différencier aux abords des groupements bâtis, et doivent annoncer le village.

Les bordures des anciennes routes nationales, aujourd'hui « déclassées » en départementales, étaient jadis plantées de haies d'arbres feuillus (tilleul, érable-plane, pourpre ou sycomore, frêne, platane, parfois le marronnier).

Ces végétaux constituent des éléments d'identités forts qu'il est nécessaire de conserver (entretien e taille adaptée), il est par ailleurs judicieux de s'en inspirer pour traiter une entrée de village.

2- Les espaces publics

Les espaces publics présentent, de manière concomitante avec la structure des villages, une variété importante.

Leur forme et leur configuration est liée au type d'implantation du village en corrélation avec la disposition des constructions et en fonction de l'existence d'espaces de transition entre public et privé.

Dans les villages anciens, les espaces publics se caractérisent souvent par une grande liberté d'usage et un faible marquage des fonctions.

Une définition spatiale aléatoire excluant tout ordonnancement arbitraire, composition de typez urbain ou tracé géométrique.

Contrairement à l'espace urbain spécialisé et contrôlé, l'espace public rural exerce peu de contraintes sur les usagers.

Les espaces libres entre les constructions font partie de l'architecture des villages. La variété des typologies constitue une véritable richesse.

La notion d'espace public regroupe, en fait, plusieurs espaces aux formes différentes :

- les places et coudercs,
- les rues, ruelles et venelles de distribution.

Lavoûte-Chilhac – CAUE 43

Les places

C'est souvent au niveau de la place que sont exécutés les premiers aménagements « urbains ».

C'est sur la place qu'il est possible de stationner son véhicule. C'est par la place que l'on commence souvent la visite d'un village. On y trouve souvent un établissement public majeur (Mairie, Eglise !).

Deux configurations d'espace public peuvent revêtir le statut de place :

Le couderc possède un statut collectif qui diffère de l'espace public communal (la place).

Appartenant à la collectivité, son mode de fonctionnement suit des règles implicites qui en conditionnent les usages.

Ils sont vécus comme étant le prolongement quasi-privé de la propriété. Par voie de conséquence, ils deviennent parfois des lieux de dépôts de toutes sortes.

Il en résulte, dans la majorité des cas, un aspect négligé qui occulte la qualité du bâti et la présence d'éléments de patrimoine. Cet état de « délaissé » et souvent de non entretien ne contribue pas à donner une image positive du village.

Les rues, ruelles et venelles de distribution

En règle générale, c'est l'espace créé par le passage d'une voie de circulation au sein d'un groupement bâti.

Il peut être « ouvert » dans le cas du groupement de fermes implantées parallèlement à la « rue » et possédant un ou des espaces intermédiaires de transition (fermés par une cour ou non).

Cette configuration produit un tissu assez lâche et aéré.

Le caractère relâché est à conserver ; la mise au gabarit sur des dimensions standard est à proscrire (profil de 5 mètres).

Le traitement de ce type de rue devra préserver le jeu des interrelations public / privé, en respectant les éléments de « structures » déjà en place.

Lavoûte-Chilhac – SMAT du Haut-Allier

ETAT DES LIEUX

Le développement des villages

Constat & recommandations

Le développement de groupements humains est un facteur déterminant du paysage. Mal maîtrisé, il peut aboutir à une dégradation irréversible de l'identité d'une région.

Il soulève souvent un problème d'ordre environnemental : celui du rapport entre le projet nouveau et ce qui existe.

Enjeux de croissance, les zones situées dans les aires d'influence des villes et bourgs attractifs ont connu et connaissent encore une forme de « pression d'urbanisation » qui ont souvent des extensions urbaines incontrôlées. Souvent placées à proximité des axes majeurs de communication (N102 ou N88), ces secteurs sont d'autant plus sensibles qu'ils sont la « vitrine » de nos différentes régions.

Les répercutions au niveau des centres bourgs sont aujourd'hui largement visibles. L'exode suivi d'une déprise ont engendré une désertification progressive de beaucoup de villages.

L'abandon des habitations a pour conséquence directe la désagrégation du tissu rural. En effet, de nombreux résidents ont choisi de vivre dans des pavillons en périphérie des villages afin d'avoir, notamment, un espace extérieur plus important.

Pendant un temps, les résidences secondaires et la création d'hébergements touristiques ont permis de restaurer quelques bâtiments mais cette tendance s'essouffle.

La problématique de dynamiser les centres bourgs est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir de certaines communes souvent démunies face à ce phénomène.

De plus, il faut aussi enrayer le mitage des parcelles en périphérie des villages comme cela a été fait ces dernières décennies. Ce phénomène a eu pour conséquence de banaliser les paysages avec des constructions standardisées et avec une implantation souvent anarchique.

Cette urbanisation se présente sous deux formes :

- Une réelle dispersion des constructions aux abords des villages.
- Des lotissements mal maîtrisés (terrains non vendus en totalité, pas d'aménagements d'espaces publics, manque des prescriptions architecturales et de règlements…).

Recommandations

Chercher à concilier développement et paysage en ayant toujours une réflexion en amont des projets qui se basera sur la connaissance du contexte environnemental et bâti. C'est prendre en compte les caractéristiques du village : les vues à préserver, la silhouette d'un village à conserver car elle fait l'identité du bourg dans son paysage.

Etablir un document d'urbanisme permet de travailler sur une stratégie foncière et d'urbanisation sur le long terme, et de maîtriser les formes architecturales qui afin que les constructions s'intègrent dans le paysage.

Rétablir la logique qui consistait à se regrouper pour faire face aux difficultés et ainsi éviter l'essaimage des constructions en zone rurale (Cf. Loi Montagne).

Maison en construction vers Lamothe/Chaniat – CAUE 43

Les pavillons récents

Ils s'implantent de manière à disposer d'un terrain le plus vaste possible, tout en fuyant une quelconque mitoyenneté ; cela se traduit généralement par leur construction à l'extérieur des villages et au centre des parcelles.

La vue dont bénéficie la nouvelle construction est un paramètre important, ainsi pour profiter d'un panorama intéressant, les sites les plus découverts sont les plus prisés : versants dégagés, lignes de crête … là où la sensibilité paysagère est la plus importante.

Le reprofilage du terrain permet de vaincre les contraintes du relief (plat ou en pente). Contrairement à ce qui a toujours prévalu dans l'architecture traditionnelle, ce n'est plus la construction qui s'adapte au terrain mais l'inverse.

La volonté de se démarquer se retrouve dans l'architecture construite, celle-ci reprend des modèles standardisés « extrarégionaux » (savoyard, provençal …) dont le « style » ne correspond pas au paysage environnant.

Les fonctions de l'habitation ne sont plus celles de la « maison-outil » traditionnelle. Les notions de conforts, d'agrément et de loisir ont entraîné l'apparition d'éléments standardisés nouveaux : balcon, loggia, terrasse, porte fenêtre …

L'aménagement des abords est souvent mal adapté à l'environnement (fragmentation des espaces, marquages parcellaires excessifs, haies mono-spécifiques taillées de manière rigide).

De la combinaison de ces caractères découle une incohérence d'ensemble qui est la cause de la non-intégration de ces constructions. Placées dans un champ visuel, elles peuvent altérer de manière irrémédiable l'image d'un village ou celle d'un paysage de qualité.

Recommandations :

Puiser dans le vocabulaire architectural local et le réinterpréter de façons créative plutôt qu'en ayant recours aux pastiches. Pour cela, il faut faire attention aux volumes de toiture, aux matériaux de couverture, aux proportions des ouvertures, aux teintes des enduits, aux traitements des abords (clôture, plantations…).

Les bâtiments agricoles contemporains

Les contraintes des modes d'exploitation actuels (techniques et pratiques agricoles ; machines, conditions d'hygiène et de travail, accroissement des cheptels …), ont fait apparaître des bâtiments agricoles nouveaux et ce généralement à l'extérieur des villages. La réglementation et les pratiques en vigueur ont des conséquences importantes sur l'impact des constructions dans le paysage.

L'ensemble résulte de la combinaison de plusieurs causes :

Les normes sanitaires nécessitent un éloignement par rapport au village plus ou moins important suivant le type de bâtiment, d'élevage ou de stockage,

Les constructions ont perdu toute référence avec les bâtiments traditionnels et reprennent l'architecture industrielle péri-urbaine des « boîtes métalliques » (uniformisation sur l'ensemble du territoire des matériaux et des couleurs).

Les logiques d'implantation et de construction sont difficilement en adéquation avec le milieu environnant,

Manque d'une composition d'ensemble qui intègrerait en plus des préoccupations fonctionnelles, l'esthétique et l'insertion du bâtiment.

Recommandations

Sensibiliser les agriculteurs aux questions des paysages afin d'intégrer au mieux la construction dans son contexte : choix des matériaux en façade, traitement des abords (rangement du matériel et plantations locales…).

Les lotissements

Le manque de cohérence de ce type d'urbanisation conduit parfois à des erreurs dans l'aménagement des villages et par voie de conséquence à des charges trop élevées pour les communes (réseaux techniques, eau, gaz, ramassage scolaire, entretien des routes, collecte des ordures ménagères …).

Les prescriptions ou recommandations architecturales sont souvent ressentis comme peu précises et génératrices de surcoûts, mal interprétées, elles ne remplissent pas leur objectif principal qui consiste à favoriser l'intégration des constructions dans le paysage.

A cela s'ajoute le fait que l'on se préoccupe encore trop rarement de relier le lotissement au village.

Si cette liaison est capitale d'un point de vue paysager, elle l'est aussi d'un point de vue social puisqu'elle permet le contact entre les différentes « unités » d'un village.

Recommandations

Aménager les espaces publics dans un nouveau groupement bâti est primordial, non seulement pour retrouver une certaine convivialité dans ces quartiers mais aussi pour faire le lien avec les centres bourgs.

Intégrer les structures paysagères existantes (haies, murets, ruisseau…) dans ces lotissements permettrait de ne plus les faire apparaître comme des « éléments rapportés ».

Travailler finement sur le règlement d'urbanisme qui a pour objectif de régir ces lotissements afin d'avoir une cohérence globale sur l'architecture et les aménagements à venir.

Les zones artisanales et commerciales

Les zones artisanales, bien que peu courantes sur le périmètre étudié, font systématiquement partie du paysage des bourgs de taille moyenne (Cayres – Landos) et des villes (Brioude – Langeac – Paulhaguet …).

Situées à proximité des groupements bâtis et des axes de circulations, elles sont facilement visibles.

Nécessaires au développement, elles n'en restent pas moins synonymes de points noirs paysagers, ce qui va à l'encontre d'une politique économique associant l'environnement.

Des prescriptions simples (couleur neutre ou en accord avec le contexte, traitement des abords, plantation de haies d'essence locales, bonne organisation spatiale des bâtiments, intégration paysagère de la zone par un choix raisonné de l'implantation) devraient faire partie d'un cahier des charges à faire adopter aux constructeurs.

Recommandations

Regrouper la ou les zones par intercommunalité quand cela est possible afin d'éviter de les multiplier.

Mettre en place une politique d'incitation aux matériaux à choisir et au traitement des abords : gestion des dépôts, petites constructions annexes souvent de qualité médiocre, manque d'entretien… afin d'éviter de donner une image négative du cadre de vie de la commune.

ETAT DES LIEUX

Le patrimoine architectural traditionnel

Cadrage et limites de l'analyse typologique

D'une part le périmètre de la Charte n'est pas assez vaste pour y mettre en évidence des différences importantes dans les types architecturaux, d'autre part il faut considérer la zone étudiée comme un territoire de transition bénéficiant de l'emprise des territoires voisins.

De par son histoire, ses contraintes climatiques et géographiques, la Haute Loire bénéficie d'une richesse paysagère exceptionnelle produite par la coexistence d'entités qui se juxtaposent.

Le Haut-Allier est une vaste région de contrastes naturels (montagnes, plateaux, plaines, bassins, vallées et gorges).

Des contextes différents ont produit une occupation du sol et des pratiques particulières qui se répercutent au niveau de l'architecture locale.

L'ensemble constitue des éléments d'identité propres à chaque entité.

Les vallées ont toujours été empruntées par les voies de circulation : elles constituent aussi des vecteurs d'influence importants sur les manières de bâtir.

- L'organisation et l'architecture des fermes de Limagne remontent le long de la vallée de l'Allier. On les trouve dans les bassins de Langeac et Paulhaguet mais aussi sur le plateau du Devès.
- Certaines toitures des maisons d'habitation de la vallée de l'Avesne sont couvertes en ardoise et ont des pentes similaires à celles que l'on trouve sur la Margeride cantalienne.
- On remarque quelques constructions en pisé dans le Brivadois, dans le bassin de Paulhaguet et à Chilhac.

La beauté des villages anciens vient de la richesse créée par la multiplicité des réponses apportées à la « mise en œuvre » d'un modèle inscrit dans la mémoire, expression d'un savoir-faire et de traditions locales.

C'est aussi l'adaptation d'un « type » aux données climatiques, géographiques, géologiques et socio-économiques.

On comprend la notion de « pays » soulignée par des pratiques de construction restées locales jusqu'à une époque récente. Un patrimoine vernaculaire lié à une culture rurale

L'habitation est, dans nos régions, essentiellement un fait d'économie agricole, à ce titre surtout elle exprime le terroir.

Son organisation et sa volumétrie sont liées au type d'activité ; l'élevage et/ou la petite polyculture, la relation est directe entre architecture et milieu.

L'idée même de la recherche d'une contextualisation pour les projets de construction met en évidence la perte de la référence à une tradition, à un savoir-faire car à l'origine, cette référence était de fait et non le fruit d'une volonté de cohérence ou de conservation par rapport à un patrimoine.

L'architecture vernaculaire et le paysage ne revêtaient pas la caractéristique esthétique qu'on leur attribue aujourd'hui.

La perte de cette dimension de l'ancrage dans le terroir est à mettre en cause pour expliquer la perte de qualité constatée de l'architecture commune.

1- Evolution d'un modèle

A la base, on peut considérer la ferme-bloc comme étant la catégorie d'habitat traditionnel la plus répandue, elle marque le paysage par son omniprésence et par la diversité de ses variantes architecturales.

Les exploitations se sont agrandies lentement et la fidélité à la petite polyculture est longtemps demeurée.

Cette évolution lente peut expliquer la complexité de certaines fermes qui se sont développé par à-coups successifs.

Contrairement à certaines architectures particulières, la ferme est rarement conçue et construite en une seule fois. La plupart du temps, une ferme se compose d'un volume de base (habitation, grange-étable, ferme-bloc unitaire) auquel on adjoint progressivement d'autres volumes et dépendances, suivant les évolutions de l'exploitation.

Partant de ces remarques, il est possible de mettre en évidence un « type de bas », qui va subir diverses évolutions dans le temps, par adjonction et par séparation des différents éléments.

On remarque que les fermes-blocs sont souvent situées en périphérie de villages ou en bordure de voie de circulation, ce qui correspond aux extensions (traditionnelles) les plus récentes des villages, il est possible de les dater du courant XIXème. Une relation peut être établie entre l'âge des constructions et l'éloignement du couderc central.

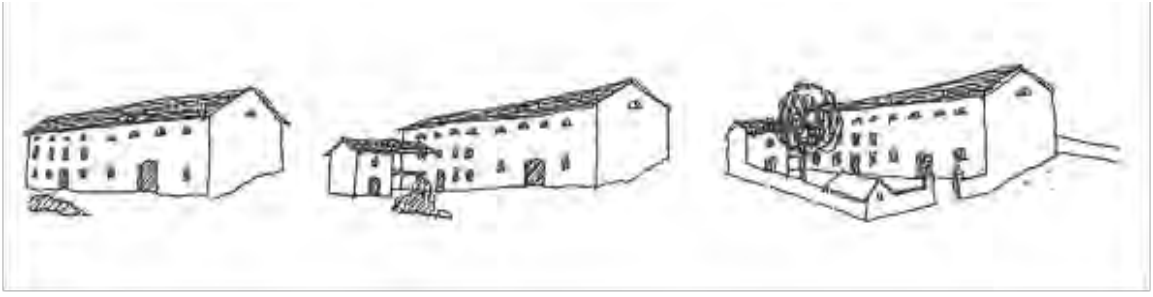

Ferme bloc secteur Haut-Allier - CAUE 43

Ferme bloc secteur du Devès - CAUE 43

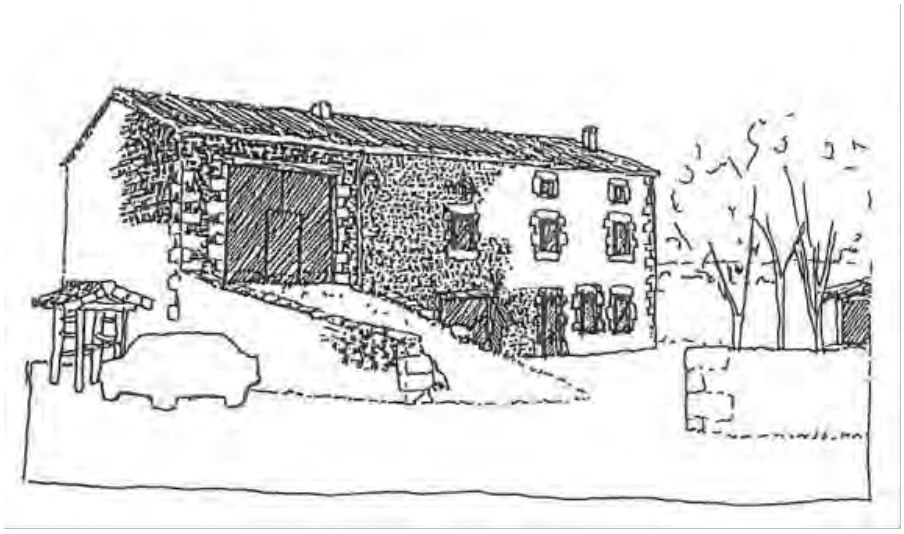

2- La ferme-bloc unitaire

Ce type de base se retrouve sur tout le territoire avec des variantes, des particularités liées aux conditions climatiques et à la spécificité des matériaux de construction.

La forme est constituée par un parallélépipède rectangle couvert d'une toiture généralement à deux versants dont la pente reste assez faible. Outre les contraintes climatiques, l'implantation est généralement effectuée en rapport avec la configuration du relief (orientation de la ligne de faîtage identique à celle des courbes de niveau).

Le volume varie en fonction de la taille de l'exploitation et de l'activité principale.

La grange-étable est plus importante dans les régions où l'élevage prédomine (Margeride), plus petite dans les régions de polyculture (Devès, Limagnes).

Ferme bloc Ally – SMAT du Haut-Allier

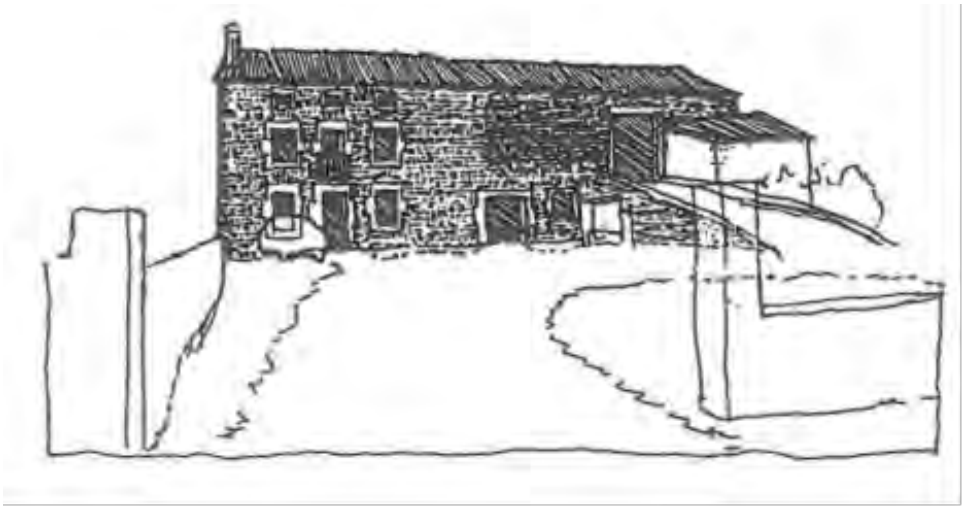

Deux organisations intérieures de la ferme-bloc unitaire sont possibles. Elles reflètent les différences entre les entités.

La forme et l'organisation de la ferme-bloc ont vraisemblablement pour origine la polyculture associée à l'élevage bovin (juxtaposition horizontale de l'habitation et de l'étable).

Lorsque l'organisation se fait en hauteur (étable au rez de chaussée et habitation à l'étage), l'origine est plutôt due aux nécessités de la viticulture ou aux conditions particulières de l'élevage ovin liées à des contraintes d'emplacement, de parcellaire ou d'économie de construction.

La ferme-bloc horizontale est surtout développée en zone de polyculture et/ou d'élevage (Devès et Margeride), elle est moins répandue en zone à vocation essentiellement céréalière (Limagnes). Elle est peu fréquente également dans les zones où la ferme-bloc en hauteur est très développée (vallée de l'Allier, Ribeyre).

3- Une architecture empreinte de la géographie et des conditions climatiques

Tout comme le village, la maison rurale recherche les conditions favorables à son emplacement.

Elle s'implante souvent sur un coteau abrité, derrière un repli de terrain, une faille, un rocher ou encore sur l'adret des vallées.

Elle s'adosse à la pente dans laquelle elle s'enfonce à demi, le talus entaillé permettant aux bâtiments de s'installer sur une véritable terrasse ouverte au midi.

Des écrans végétaux protègent la construction des intempéries ; les façades exposées aux vents dominants (nord et ouest), rarement ouvertes, peuvent être abritées par une rangée d'arbres, formant parfois de véritables bosquets.

Les ouvertures sont placées sur les façades orientées à l'est et au midi pour bénéficier d'un maximum d'ensoleillement.

(Quelques arbres, plantés dans la cour à quelques mètres de la façade, apportent de l'ombrage en été. Ces arbres étaient toujours des feuillus ; l'automne venu, ils perdaient leur feuillage, le soleil traversait les branches dénudées et venait réchauffer la maison).

Les rares orientations à l'ouest sont dues à des servitudes de regard (la vue) imposées par la position de la vallée ou par la disposition du village (centre d'Alleyras, l'Hermet).

Ailleurs, c'est peut-être le besoin pour le paysan de voir ses propriétés ou le chemin d'accès à la maison qui déterminera le positionnement du bâtiment et de certaines ouvertures.

Bien souvent, l'orientation de la maison a su concilier la recherche d'une bonne orientation et l'intérêt porté à certains paysages ou à certaines vues.

Dans certains cas de configuration de terrain particulière, le point de vue fonctionnel peut prévaloir sur l'orientation la plus favorable :

- un bâtiment à deux niveaux adossé à une pente tire un avantage fonctionnel évident par le double accès de plain-pied.

Une observation minutieuse de terrain au fil des saisons était nécessaire à l'édification des bâtiments. On se souciait des zones d'ombre et de lumière, des courants d'air, des précipitations, de l'enneigement…

4- La partie habitation, élément de différenciation

Partant de la confirmation la plus simple, les évolutions possibles tournent autour d'un phénomène, la dissociation entre l'habitation et la partie exploitation.

L'habitation s'élève légèrement au-dessus de la grange étable par un décrochement de toiture, (cela peut venir de l'augmentation du volume de grenier en fonction de l'évolution de l'agriculture).

La toiture de la maison est parfois à quatre pans.

Des détails d'architecture soignés apparaissent (génoises, corniches, encadrements sculptés).

Charraix – SMAT du Haut-Allier

Les matériaux choisis sont plus nobles

- Pierre de taille (Margeride)
- Enduit à la chaux
- Encadrements en pierre d'importation

La grange étable est située à l'arrière de l'habitation (Margeride)

L'habitation est séparée de la partie exploitation pour créer le type de ferme à éléments séparés (ferme assez importantes, ne pas confondre avec une maison de journalier de taille nettement plus modeste). L'esthétique devient un critère de reconnaissance et de hiérarchie sociale et marque l'évolution dans la pratique de la paysannerie.

5- Extensions de la ferme-bloc unitaire

Pour faire face aux besoins de nouveaux locaux et/ou répondre à des conditions économiques différentes (développement de l'élevage et de l'agriculture), le schéma de base se complexifie et des extensions apparaissent.

Au bâtiment principal sont adossées une ou plusieurs dépendances dans le prolongement ou à l'équerre, mais toujours en déclinant le volume de la ferme d'origine.

Ces dépendances peuvent abriter :

- une grange-étable supplémentaire (Devès),
- un hangar-bucher ouvert (Limagnes et paysages d'Allier),
- un appentis (atelier, loge à cochons, poulailler).

L'implantation à l'équerre crée un espace de distribution qui devient parfois une cour lorsqu'il est fermé par un muret.

On remarque que si cette disposition est très fréquente sur les paysages de la rive droite de l'Allier, peu de fermes margeridiennes utilisent ce schéma.

Beaucoup d'exploitations limagnaises sont organisées autour d'une cour, parfois cette dernière est fermée par un mur assez haut (on y pénètre par un porche ou un portail ouvragé). La disposition en L pour vaincre les conditions climatiques.

Dans les zones non abritées, l'habitation étant généralement orientée au midi, lorsqu'il n'existe pas de servitude par rapport à « l'espace public », le bâtiment en retour abrite la cour des vents dominants ; il est implanté de manière à ouvrir la cour vers le sud-est.

6- L'organisation sur deux niveaux a induit la mise en place d'un élément caractéristique à certaines zones : la montade.

L'accès à la grange, située à l'étage au-dessus de l'étable, est permis au moyen d'un dispositif particulier se présentant sous la forme de ce plan incliné communément appelé « lou montadou », la montade.

Elle est parfois constituée par un simple remblai bordé de murs de soutènement, mais le plus souvent, elle est bâtie sur une voûte en plein cintre qui abrite une dépendance (cave, atelier, poulailler ou loge à cochons.

Si la montée de grange est généralement droite, elle peut dans certains cas s'infléchir vers l'intérieur de cour.

Elle ne possède jamais de garde-corps sur l'intérieur de la cour. Elle ne possède jamais de garde-corps sur l'intérieur de la cour. Lorsque le bâtiment est implanté sur un terrain en pente, l'organisation tire profit du relief, la montade n'est plus nécessaire, l'accès se fait de plain-pied à chaque niveau.

Le modèle de construction peut rester identique dans la forme et l'organisation, mais la ferme de versant se différencie de celles des zones planes par la disparition de la montade.

La montade est généralement placée perpendiculairement à la façade principale de la ferme et ce vraisemblablement pour éviter d'ouvrir la grange au grand froid.

Suivant la taille du bâtiment et les adjonctions qui lui ont été faites, la position peut varier d'une extrémité au centre de la façade.

Il existe toutefois quelques exemples de montades sur l'arrière ou sur le pignon le moins exposé.

Parfois, la montée de grange est couverte par une avancée de toiture, toujours en prolongement du pan principal. Les dimensions importantes de cet élément imposent qu'il soit maintenu par des colonnes de pierre taillée (parfois remplacées par des poteaux de bois, plus récemment par des tubes métalliques).

Placée dans le prolongement du pignon le plus exposé, l'effet d'abri que procure ce dispositif fonctionnel est parfois accompagné par l'édification d'un mur, la montade constitue alors une barrière aux courants d'air. Là encore la disposition est due en partie à des contraintes climatiques.

Un autre type d'avancée de toiture permet de travailler avec la porte de grange ouverte : c'est un petit auvent mais ce dispositif reste assez peu répandu.

7- La maison de journalier

C'est l'habitation de base, celle du paysan sans terre, parfois celle d'un artisan.

On en trouve surtout à proximité de grosses exploitations céréalières (Devès), aux abords des villages ou des voies de communication.

Les dimensions modestes correspondent aux faibles moyens du propriétaire.

Le volume parallélépipédique unique est couvert d'une toiture à deux pentes.

Généralement, seule la façade orientée au midi est ouverte et permet d'éclairer l'unique pièce de la maison (surmontée d'un grenier).

Une cheminée est souvent intégrée au mur pignon le plus exposé.

Peu de maisons de journaliers possèdent une dépendance. Lorsqu'elle existe, sa taille est proportionnelle à celle de la maison.

La construction est des plus simples.

Les matériaux sont les moins onéreux, c'est-à-dire ceux tirés du sol.

Ce type d'architecture ne possède pas de fioritures, ni d'ornementations

Tapon – SMAT du Haut-Allier

8- La ferme d'élevage en hauteur

Très répandu dans les zones tourmentées de la Limagne brivadoise, parfois aussi en plaine (Peyssanges).

Ce type d'architecture est assez développé sur les terrasses alluviales, le long de la vallée de l'Allier (Chilhac).

On en retrouve quelques exemples sur le Devès (Civeyrac).

Elle est plutôt implantée dans les parties denses de villages à flanc de coteau dont la ressource principale est la culture de la vigne et l'élevage du petit bétail.

La taille modeste de ce bâtiment permet d'abriter au rez de chaussée, la bergerie (parfois remplacée par une étable) sur laquelle se superpose l'habitation accessible par un escalier extérieur (souvent couvert par un toit).

Le volume parallélépipédique, plutôt vertical, n'est ouvert que sur la façade principale et sur l'arrière, les pignons sont souvent mitoyens.

Ce modèle de construction est voisin de celui de la maison de vigneron qu'il côtoie dans les villages qu'il occupe.

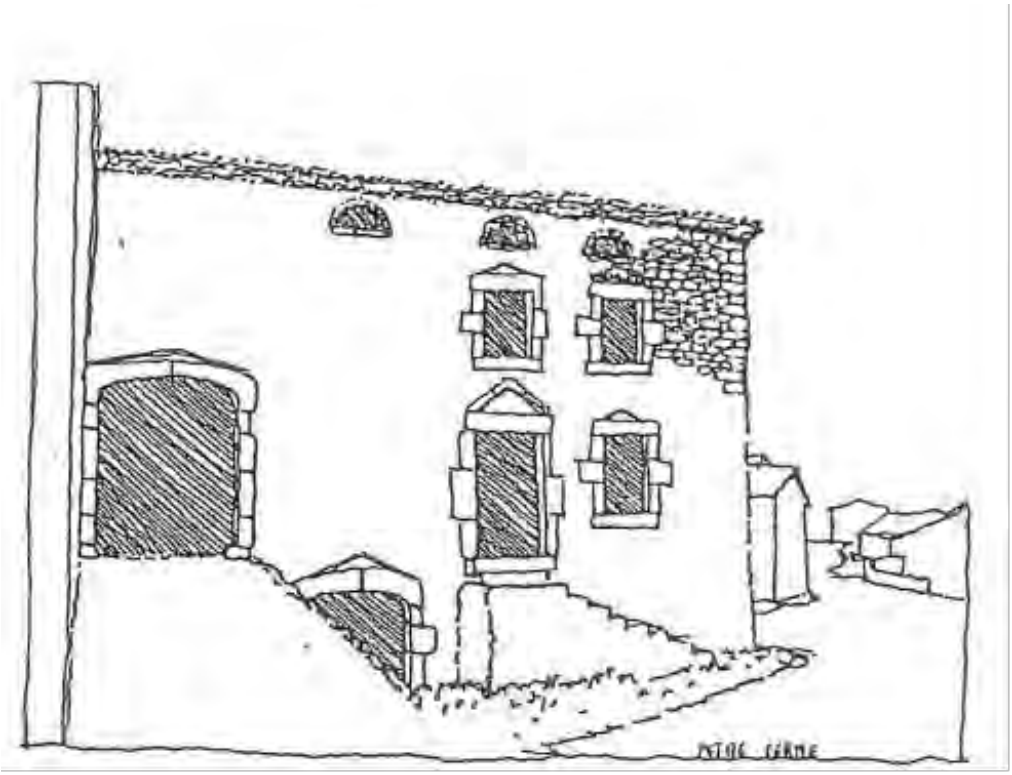

9- La maison de vigneron

Naturellement, c'est un type très développé dans les zones à vocation essentiellement viticole, comme dans la zone de la Ribeyre et de manière plus anecdotique sur les rebords de la Limagne brivadoise.

Elle est construite en hauteur suivant des proportions plutôt moyennes.

La cave et le cuvage occupent parfois le même volume au rez de chaussée. La cave peut aussi être en sous-sol.

Les pièces d'habitation sont à l'étage. L'accès se fait au moyen d'un escalier extérieur abrité sous une avancée ou une déclinaison de la toiture appuyée sur des piliers de bois, que l'on nomme l'estre. Ce dernier est parfois d'une taille imposante (le galetas est le petit grenier séchoir qui surmonte l'estre).

Au volume principal peuvent être accolés des dépendances (une étable, un pigeonnier …)

Souvent la construction profite de la déclivité du terrain et l(on trouve fréquemment une superposition de la cave, du cuvage puis de l'habitation et du grenier.

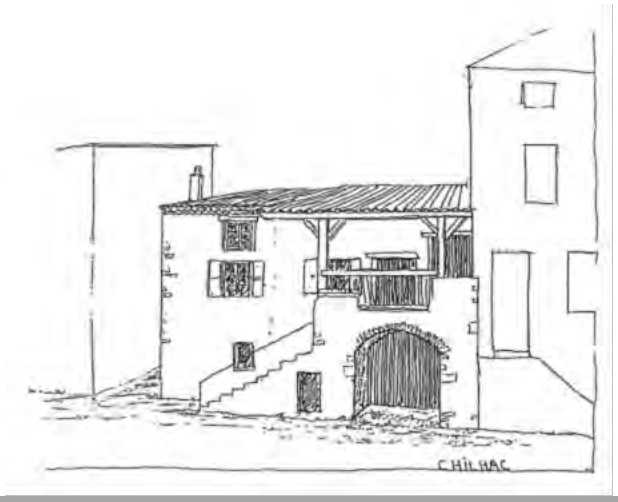

Le caractère méridional de la maison de vigneron est du à sa former (pente de toiture assez faible), mais surtout aux matériaux employés (tuile canal et chaux). Les rives de toiture sont souvent soulignées par une génoise ou une corniche de brique.

10- La maison de bourg

La façade sur la rue reprend généralement les proportions de la partie habitation de la ferme-bloc élémentaire, la dimension verticale est déterminante. L'alignement répété de ce type d'habitat sur l'espace public lui confère un certain caractère urbain.

Lorsque le terrain le permet, la maison possède parfois un jardin sur l'arrière ou le côtè.

Sa particularité vient du fait que l'habitation soit isolée d'un bâtiment agricole, cette typologie est le résultat de la combinaison de plusieurs critères, la taille réduite des parcelles et de la volonté d'habiter près du lieu de travail.

La maison de bourg peut avoir plusieurs « origines » :

- c'est un bâtiment qui abrite un commerce,
- c'est une maison d'ouvrier ou d'employé (constructions « récentes », chemin de fer, mine … ici encore l'activité de l'occupant conditionne le type d'architecture),
- c'est la maison d'un saisonnier, si le statut social de celui-ci évolue, la construction d'une dépendance rendue impossible par la contiguïté de la parcelle se fait de l'autre côté de la rue ou en dehors du village.

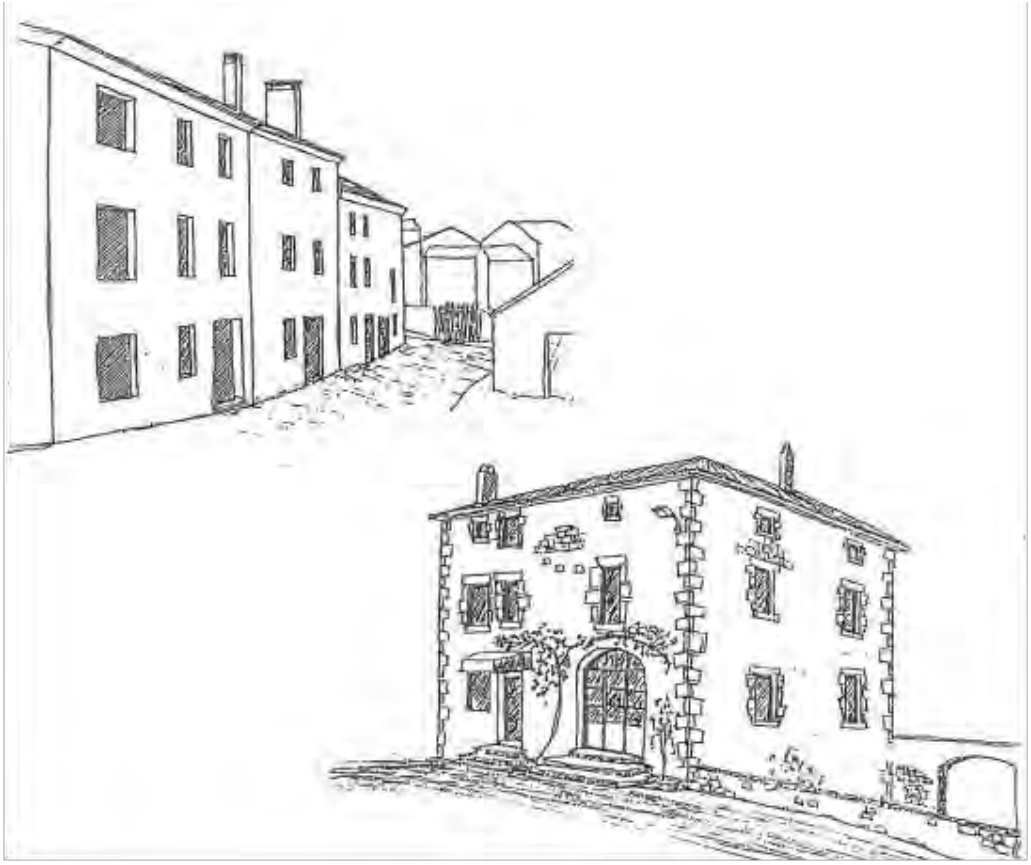

Le bâtiment est généralement construit suivant les logiques qui ont servi à l'édification du reste du village. Par la similitude des matériaux utilisés, parfois de la forme, la maison de bourg s'intègre généralement bien dans les hameaux constitués de fermes.

11- La ferme de domaine

Lié à la présence d'une exploitation importante, elle appartient généralement à un gros propriétaire.

On trouve surtout des domaines sur les zones très fertiles (Devès et Limagnes) mais aussi en région viticole (vallée de l'Allier), le plus souvent à proximité des grosses agglomérations (où habite souvent le propriétaire) ou d'axes de circulation qui permettent le commerce.

C'est un ensemble isolé composé d'éléments séparés, organisé autour d'une cour de distribution souvent fermée. Cette structure autonome s'implante en position dominante, généralement au centre des terres.

Elle regroupe :

- des bâtiments d'exploitation de dimension importante (étable, écurie, grange, hangar …),
- de nombreuses dépendances (pigeonnier, poulailler, loge à cochon, ateliers …),
- des petites maisons pour loger les fermiers ou les métayers,
- parfois la maison du maître, dont l'architecture soignée avec des matériaux nobles contraste avec celle, bien plus modeste, du reste de la ferme,
- des petits éléments liés à la vie en « autarcie » (four, fontaine, jardin).

Les différents types de domaines sont reconnaissables au rapport entretenu entre la maison du maître et la ferme.

- La maison est séparée de l'ensemble (architecture majeure, parfois c'est un château)
- La maison du maître est intégrée dans la structure de la ferme (généralement un mur assez important clos l'espace intérieur de l'exploitation).
- Les seules habitations sont constituées par les maisons des métayers (proximité de Brioude).

Quoi qu'il en soit, les domaines forment généralement des ensembles assez compactes et cohérents, une végétation d'accompagnement soigne le rapport avec les alentours ; les domaines tout en établissant un contraste particulier avec le paysage, constituent un exemple en matière d'intégration.

12- Maisons communautaires

La forme et l'organisation de ces constructions sont fondamentalement différentes de celles de la ferme habituelle.

Cette forme d'habitat est caractérisée par la cohabitation au sein d'un même bâtiment,

- de plusieurs groupes familiaux (l'origine du groupement est souvent religieuse),
- d'une famille élargie.

Le bâtiment, de dimensions importantes, est constitué de plusieurs étages avec des ouvertures régulières disposées en alignement.

La technique de construction et les matériaux employés sont identiques à ceux de l'architecture « domestique » traditionnelle.

Si leur caractère diffère de celui des autres constructions existant dans le village, les maisons communautaires s'y intègrent relativement bien.

Une variante de cette forme d'habitat est établie par la séparation des cellules. Chacun bâtit sa propre demeure en la collant simplement à celle du voisin. L'ensemble forme un alignement de maison de bourg, communément appelé une barriade.

LE TERRITOIRE DU HAUT-ALLIER: LE PATRIMONE CLASSE ET INSCRIT

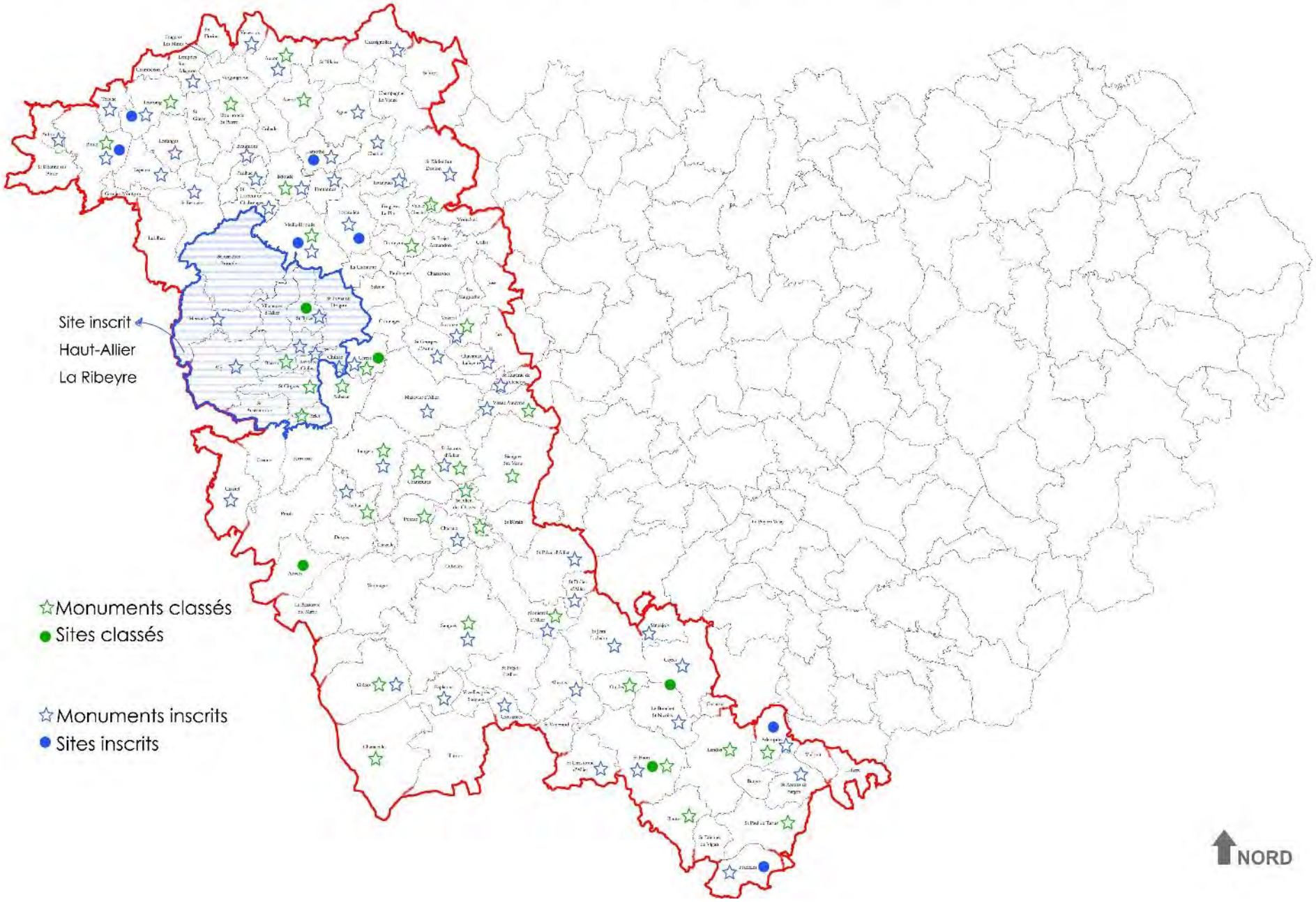

ETAT DES LIEUX

Le patrimoine architectural remarquable

Qu'elle soit civile ou religieuse, l'architecture dite « remarquable » ou « majeur » marque fortement les lieux qu'elle occupe.

Dans les villages, ce lien visuel fort est amplifié par le fait que ces éléments du patrimoine soient souvent à l'origine du développement du groupement bâti ou qu'ils en marquent fortement l'évolution. Cette architecture est empreinte du caractère local. Même si elle utilise parfois des matériaux « d'importation », elle reste souvent fidèle à ceux employés dans l'architecture vernaculaire qui l'entoure.

Souvent la couleur crée des airs de similitude entre les différents édifices d'un village.

Le gabarit est certes différent mais il existe généralement une certaine harmonie entre les différentes échelles de bâti qui constituent un village.

Certains édifices sont isolés et recherchent la quiétude d'un endroit retiré, notamment pour certains édifices religieux.

D'autres s'implantent en position dominante et recherchent les sites stratégiques, par crainte d'agresseurs éventuels.

On remarque aussi d'importantes demeures qui constituent des points focalisateurs du regard.

L'architecture majeure et le Paysage s'enrichissent du dialogue qu'ils entretiennent. L'un et autre se caractérisent mutuellement.

La forte quantité de cette architecture qui a fait l'objet d'un classement ou d'une inscription auprès des Monuments Historiques atteste de la richesse de ce patrimoine.

La sauvegarde de ces édifices est essentielle pour la préservation de l'identité des paysages et des villages dont ils constituent souvent des éléments majeurs.

Par ailleurs, la mise en valeur de ce patrimoine constitue souvent des éléments majeurs. Par ailleurs, la mise en valeur de ce patrimoine constitue souvent le point fort d'une politique touristique. Dans la majorité des cas, seul un périmètre rapproché fait l'objet d'une attention particulière. Ce qui était auparavant dialogue, devient rupture par le manque d'entretien dont souffrent les alentours de certains édifices majeurs.

Les points de vue sur un site ou édifice remarquable sont parfois menacés, l'enjeu de leur conservation doit constituer une priorité.

Les aménagements doivent prendre en compte la globalité des problèmes de la zone dont fait partie l'élément que l'on veut mettre en valeur.

1- La maison d'assemblée

Liée au système des biens communs et à la volonté pour les villageois de posséder un lieu à « eux », elle est généralement implantée sur le couderc, souvent en position centrale ou en bordure, mais il n'est pas rare qu'elle se trouve à l'extérieur du groupement bâti.

Ces constructions, souvent isolées, ne possèdent pas de terrain attenant, les murs d'enceinte restent peu fréquents.

« L'assemblée » peut, dans certains cas, avoir été mise à disposition par un propriétaire particulier et ainsi faire partie d'un ensemble bâti)

Les proportions sont modestes, seule la façade orientée au midi est ouverte.

Les matériaux et techniques de construction étaient ceux utilisés pour les maisons du village ; ils diffèrent d'une région à l'autre.

L'organisation reste sensiblement la même pour toutes les « assemblées » : deux niveaux, le rez de chaussé est occupé par une salle unique, l'étage par un petit logement.

La toiture est reconnaissable à la présence très fréquente d'une cloche, parfois surmontée d'une croix.

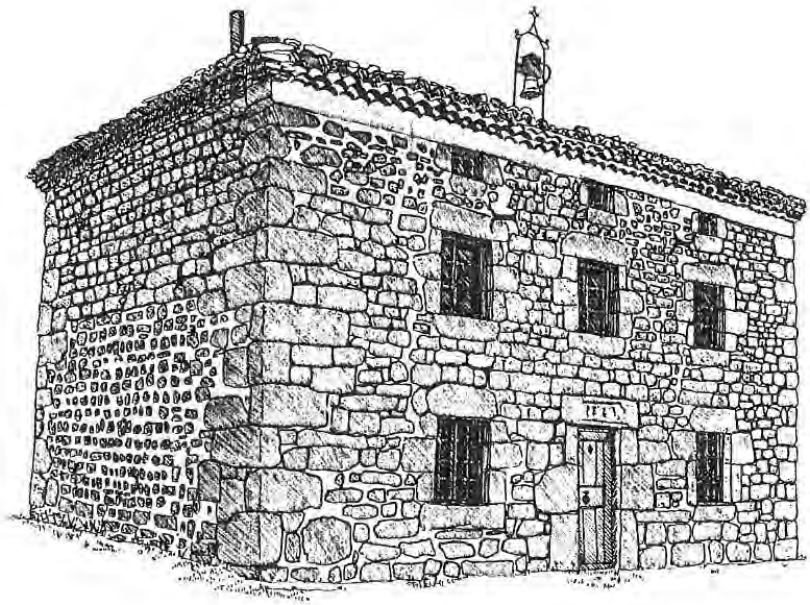

La polémique d'attribuer sa construction à la présence d'une « Béate», dont on lui octroie souvent le nom, est d'actualité. Il faut préciser que les maisons d'assemblées n'ont pas toutes été occupées par une « béate » mais la présence de cette dernière semble être à l'origine de certains traits de caractère de la maison d'assemblée.

A l'origine, la béate, est une religieuse envoyée dans les lieux éloignés d'un lieu de culte (il existe aussi le cas où la « béate » avait pour mission de servir le curé).

Elle était rattachée à la congrégation de « l'Enfant jésus du Puy », mais ne prononçait pas de vœux.

Nourrie par les dons des villageois, elle était chargée de la « formation religieuse » et de l'instruction, elle pouvait aussi proférer des soins aux malades. Sa fonction première pouvait être le déroulement du rythme religieux (culte, baptême, mort).

Le conflit avec l'institution laïque mise en place par Jules Ferry entraînera progressivement le déclin de cette institution.

Maison d'assemblée dans le Devès - CAUE 43

2- La tonne de vigne

Petite construction placée au milieu des vignes, la tonne servait essentiellement à l'entrepôt du matériel nécessaire au paysan vigneron, qui parfois y passait la nuit. La présence de cet édicule est souvent due à la distance parfois très importante qui séparait les terres du village, celles qui se trouvent à proximité des groupements bâtis sont utilisées comme abris de jardin. Les beaux jours venus, certaines jouaient le rôle de résidence secondaire.

Très répandue sur les côteaux de la Ribeyre, on retrouve des tonnes tout le long de la vallée de l'Allier où la culture de la vigne était possible, notamment dans le bassin de Langeac ou à St Arcons / Chanteuges. Les rebords de la Limagne de Brioude en sont clairsemés.

L'architecture de cet édifice reprend les techniques et matériaux des maisons du pays, de la même manière elle reçoit parfois un traitement particulier avec une toiture à quatre pans, des génoises, des encadrements, un enduit, des peintures murales pour se faire signe de distinction sociale.

Elle est parfois prise dans la trame des murets qui structurent les terrasses. Elle possède parfois une cheminée ou un puits attenant.

La tonne s'organise généralement sur un seul niveau, il n'est cependant pas rare qu'elle possède un étage, parfois même surmonté d'un pigeonnier (vallée de la Senouire).

Dans la vallée de l'Allier - CAUE 43

3- Les baraques de la Margeride

Ces petites maisons sont implantées aux endroits stratégiques sur le bord des routes.

Certaines sont assez cossues et s'étalent en longueur.

« Elles étaient un arrêt pour les colporteurs, pèlerins et autres voyageurs qui se risquaient à prendre les routes de Margeride.

De prime abord inhospitalière, les Baraques s'avéraient être des auberges de bon accueil où malgré la complicité du lieu, la convivialité régnait et où bien souvent, les repas prenaient des allures de fête ».

La construction ressemble en tous point à celle des fermes blocs margeridiennes, cependant certaines ne sont constituées que d'un seul petit bâtiment.

Du fait des mauvaises conditions climatiques de la Margeride, généralement les ouvertures des Baraques sont de petite dimension.

Si la plupart sont abandonnées et tombent en ruine, d'autres sont réhabilitées en gîte ou en résidence secondaire.

Quelques-unes se sont développées et ont donné naissance à des hameaux.

4- Les sitols

L'eau comme force motrice n'a pas été seulement utilisée pour moudre le grain ou presser de l'huile ; mais aussi pour le sciage du bois.

Ces « sitols », nom parfois donné à ces moulins sont implantés de la même manière que les moulins fariniers, c'est-à-dire dans des zones de production de leur matière première : en l'occurrence celle du bois.

Ce type de construction reste assez peu répandu dans la grande partie de la zone d'étude.

Parfois bâtis comme les fermes de pays, il en existe aussi certains qui furent construits avec une structure de bois et couvert en tuile pour une toiture à deux pentes.

5- Les moulins à vent

Certains moulins utilisent une autre énergie naturelle pour moudre le grain : celle du vent.

C'est un type qui est resté assez peu répandu. (plateau d'Ally Mercoeur, il en existait vraisemblablement aussi en Margeride).

Le moulin à vent est constitué d'une partie fixe, un bâtiment de forme cylindique en pierre (granite et gneiss) simplement ouvert par une porte et une petite fenêtre orientées vers le sud.

La partie haute couverte par une toiture conique pivote pour optimiser la prise au vent. Le système de meules est dans ce type de moulin placé à l'étage.

Les moulins à vent sont implantés sur des zones dégagées pour tirer au maximum profit de la force motrice qui les actionne, ils marquent le paysage de leur silhouette.

La majorité d'entre eux a disparu, quelques-uns sont en ruine, dans le meilleur des cas ils ont perdu leurs ailes de bois.

Quelques spécimens ont été restaurés ; patrimoine très original et caractéristique du plateau d'Ally-Mercoeur, ils constituent une curiosité qui attire les visiteurs.

Moulin à vent d'Ally – OTI des Gorges de l'Allier

ETAT DES LIEUX

Le patrimoine vernaculaire ou le petit Patrimoine : un témoignage qui se révèle un enjeu de développement

L'intérêt du Petit Patrimoine rural réside dans son authenticité et son originalité.

Il constitue une mémoire qu'il faut transmettre aux générations futures.

Sa mise en valeur passe nécessairement par une reconnaissance locale et par une prise de conscience collective : le Patrimoine est l'affaire de tous.

A l'échelle touristique, représentatif des traditions du monde rural, il est porteur de l'identité d'un pays, qu'il caractérise par sa présence.

Très diversifié et nombreux, il existe partout dans l'espace rural, il peut-être :

- lié au travail, qui varie suivant l'activité, c'est-à-dire lié aux pratiques agricoles,
- lié à la religion, aux croyances, à la commémoration,
- lié à la vie de tous les jours, aux activités domestiques et à la vie sociale (exploitation de l'eau, lessive, préparation du pain …)
- lié à la circulation (ponts, chemins …)

Domeyrat – SMAT du Haut-Allier

1- Le four à pain

Ce petit édifice communal avait une importance primordiale dans la vie des villages. Sa réalisation recevait le plus grand soin car il servait à la préparation du pain ; « objet » de vénération des populations paysannes.

Implanté à l'écart des habitations par crainte des incendies, il trouvait naturellement sa place sur le couderc du village et ce, plutôt en partie haute pour améliorer le tirage.

Il est généralement composé de deux parties :

- le four/foyer construit en coupole dont la base est placée à « hauteur de hanche » possède une ouverture frontale, la gueule, permettant d'introduire le bois nécessaire à la cuisson et les boules de pâte à pain prêtes à cuire.
- le fournil est la petite pièce qui précède le four/foyer. Une petite fenêtre éclaire l'espace intérieur, la porte d'accès permet la variation du tirage et reste ouverte lors de l'enfournement. Une banquette périphérique sert à poser les paniers servant à transporter la pâte et le pain : « les paillas ».

Foyer du four de Chanaleilles – SMAT du Haut-Allier

Le conduit de cheminée « à l'aplomb » de la gueule du four.

La toiture à deux eaux, posée sur la voûte en plain ceintre qui abritait le fournil était couverte en tuile canale, parfois en lauze.

Elle recouvrait la partie foyer/four avec une forme droite ou abside.

Une autre configuration est constituée par le four/foyer comme élément « accroché » au volume du fournil, sa couverture reprend alors la forme d'abside.

Les rives de la toiture peuvent être ouvragées de belle manière avec une génoise périphérique. Certains fours à pain sont enduits à la chaux, mais une majorité reste à pierre-vue avec ou sans rejointement.

La pierre utilisée et la souche de la cheminée sont identiques à celles de maisons voisines.

On trouve aussi des fours privés appartenant aux riches propriétaires.

Par contre, pour le cas des fermes isolées ou situées dans des zones d'enneigement longues, il n'est pas rare d'en trouver en annexe du bâtiment principal, le plus souvent attenant. Le four/foyer est, dans certains cas, complètement intégré dans l'épaisseur du mur pignon.

Four à Fromenty – SMAT du Haut-Allier

2- Le petit patrimoine lié à l'eau

Le petit patrimoine lié à l'utilisation de l'eau est très important dans les campagnes. Malgré les nombreuses réhabilitations, il est souvent laissé à l'abandon, asséché, envahis par les broussailles ou les algues, voire utilisé comme jardinière.

Si la fonction initiale de ce patrimoine a peut-être disparu, la présence de l'eau, même si elle n'est pas potable, est indispensable à sa mise en valeur.

Les fontaines sont nombreuses sur les places des villages. Une colonne centrale en pierres de taille cerclées se dresse au milieu du bassin de forme circulaire ou polygonale. Lorsqu'elle est adossée à une paroi, le bassin devient plutôt rectangulaire.

Elle est souvent édifiée en pierre non friable et non gélive, en granite ou en gré… Elles étaient utilisées comme abreuvoir pour les animaux, mais servaient aussi à remplir les seaux destinés à la consommation humaine, surtout dans les villages groupés ou la proximité du point d'eau ne nécessitait pas la possession d'un puit.

Fontaine à Chassignoles – SMAT du Haut-Allier

On rencontre **les puits** surtout dans les villages aux tissus lâches où on préfère à la fontaine publique un approvisionnement individuel en eau. Ils correspondent aux sites plats et ceux en bordure de plateau, aux endroits où la nappe phréatique est souterraine. Le puits était de règle sauf lorsque la pente permettait un captage direct.

Ce point d'eau se trouve dans la cour de ferme, il peut être intégré au mur d'un bâtiment, à celui de la clôture, on le trouve parfois sous la montade ou au sein même de la maison, dans la cave. Dans la plupart des cas il est antérieur à la construction de la ferme (alimentation du chantier et assurance lors de l'implantation de la proximité d'un point d'eau). Ils peuvent être protégés par un édicule maçonné à la manière du pays ou ouverts et protégés ou non par une petite toiture, dans ce cas il est souvent construit en pierre de taille. Par endroits, on lui adjoint un abreuvoir pour alimenter les bêtes.

L'abreuvoir est un élément indispensable des zones d'élevage. De forme plutôt rectangulaire, il est généralement taillé dans un monolithe de pierre ou assemblé en pierre de taille cerclées (granites, andésite, basalte de taille). Pour abreuver les troupeaux importants, on superposait des bacs en cascade. Les abreuvoirs en bois, plus anciens, étaient taillés dans le tronc d'un arbre (hêtre), ils ont quasiment disparu.

La lessive était souvent effectuée au bord de la rivière sur une pierre plate. **Les lavoirs** pouvaient être aménagés au cœur du village, généralement à côté d'une fontaine.

Ils pouvaient être :

- creusés dans le sol avec un muret périphérique coiffé de pierres plates,
- édifiés en pierre afin de permettre d'effectuer la lessive debout,
- protégé des ventes par un talus ou un mur assez haut,
  couverts par une toiture s'appuyant sur des piliers et/ou un mur maçonnés, parfois sur des poteaux en bois. Il existe peu de lavoirs couverts.

Lavoir à Séneujols- CAUE 43

3- Le métier à ferrer

Le métier à ferrer ou « travail » est un outil permettant de maintenir et de soulever les animaux de trait pour ferrer ou les soigner. Naturellement il est très repandu dans les zones d'élevage bovin mais aussi sur les zones de culture céréalière ou l'animal était très utilisé dans les champs.

Le bâti peut être réalisé en bois, en pierre ou en fer pour les plus récents. Le ferrage des bœufs s'effectuait généralement par mauvais temps, lorsque les bêtes étaient au repos ; il n'est pas rare que le « travail » soit couvert par une toiture.

Il appartenait souvent à un particulier qui le mettait à disposition de la collectivité.

Métier à ferrer à Cubelles – SMAT du Haut-Allier

4- Les murets en pierre, les haies, les arbres

Le nombre important de ces éléments du patrimoine agricole sur certaines zones (bocages ou terrasses) et leur disparition partielle ou totale, rend nécessaire leur prise en compte dans une politique de mise en valeur touristique : leur présence marque fortement le paysage et le caractérise.

Les murets des champs sont généralement réalisés après l'épierrage des parcelles destinées à être cultivées.

Ceux des terrasses permettent de rendre moins pentues les surfaces de culture.

Si les pierres sont parfois scellées avec un mortier de chaux et/ou de terre argileuse (dans les villages et à leurs abords), la plupart n'utilise pas de liant pour assembler les moellons de pierre ; ces murets sont dits de pierre sèche.

Muret dans le Devès - CAUE 43

Les haies qui longent les cours d'eau (aulne, frênes, peupliers …) sont très différentes de celles qui ferment les parcelles (noisetier, sureau, aubépine, sorbier, parfois chêne ou autre arbre de haut jet).

Leur suppression ou une taille « mutilante » peut détruire le microcosme qu'elles accueillent et supprime leur fonction de retenue des berges, de réservoir d'eau ou de barrière climatique.

Ces éléments d'équilibrage biologique » sont nécessaires à la sauvegarde d'un paysage.

Les arbres, qu'ils soient d'alignement, isolés sur une place, dans un champ, intégrés à une haie ou qu'ils constituent un verger sont des éléments du patrimoine qui sont vivants.

Ils caractérisent leur lieu d'implantation et contribuent à la qualité de ces derniers.

Leur entretien nécessite un soin particulier qui doit s'adapter à leur état sanitaire.

La plantation d'essences à longue croissance doit redevenir une pratique courante. C'est aujourd'hui que nous constituons le patrimoine de demain.

Alignement de platane à Brioude – CAUE 43

5- Les croix

Très nombreuses sur le Haut-Allier, elles ont une valeur symbolique forte et présente une grande diversité. Elles sont travaillées ou se présentent dans le plus simple appareil et peuvent être en pierre, en bois, en fer forgé, avec ou sans socle. Elles sont implantées sur un mur, une maison, au bord d'une voie, à proximité d'un carrefour ou sur une place.

- Les croix de chemins ou de carrefours étaient érigées pour diriger les voyageurs. Jusqu'au XIVème, les fuyards qui s'étaient fiés à la protection d'une croix étaient remis à la justice avec la promesse de « garder leur vie et leurs membres ».
- Les croix sur la voie des morts permettaient des haltes (repos et prière) sur le chemin du cimetière, lorsque celui-ci n'était plus situé à proximité immédiate de l'église.
- Les croix de limite servaient à signifier l'entrée sur les terres d'un seigneur, d'un monastère, d'une communauté (ville, village, bourg). Elles étaient aussi utilisées pour délimiter les juridictions ecclésiastiques qu'étaient les paroisses et les évêchés.
- La croix de pont. Au Moyen Age, il était d'usage, que l'édifice terminé soit consacré par l'installation d'une croix et/ou d'une chapelle.
- Les croix de cimetière. Très soignées et décorées, elles étaient placées près du royaume des morts pour honorer leur mémoire.

A noter : les mesures « sanitaires » ont déplacé les cimetières vers l'extérieur des villages. Les anciens cimetières qui ont été conservés près des lieux de culte ont une valeur symbolique et esthétique particulièrement forte.

Arlempdes, croix de l'ancien cimetière – SMAT du Haut-Allier

- La croix de place qui se dresse sur le lieu de rassemblement des villages était souvent offerte par la population pour veiller notamment « à l'honnêteté de chacun lors des transactions, les jours de foire et de marché ».
- Les croix mémoriales sont implantées sur le lieu d'un événement particulier.
- Généralement liées à la mort (assassinats, duels, batailles), elles se dressent à des endroits parfois inattendus.
- Les croix de mission, souvent métalliques, sont les vestiges d'une tradition religieuse et se situent souvent sur un lieu particulier ouvrant sur le paysage.
- Il existe aussi les croix de sommet, les croix de sources sacrées, les croix de pénitents (en particulier celles des calvaires).

Qu'elle que soit leur signification, les croix sont les éléments de patrimoine. Outre leur valeur symbolique, qui parfois n'est plus qu'un souvenir, elles font partie intégrante des lieux sur lesquels elles se dressent.

Croix près du village de Saint-Bérain – CAUE 43

Leur mise en valeur fait partie des opérations « facilement réalisables ». Suivant leur état de conservation et l'intérêt qu'elles représentent, les réhabilitations devront respecter le caractère de l'ensemble du lieu (inclure le traitement des abords). Les matériaux utilisés seront ceux de l'édifice existant. Le recours aux conseils d'un professionnel avisé ou d'un architecte du CAUE est préférable, et ce, lorsque l'avis de l'Architecte des Bâtiments n'est pas obligatoire, c'est le cas d'un élément de patrimoine inscrit ou classé ou inclus dans un périmètre de sauvegarde.

6- Les ponts

Le passage de l'Allier a nécessité la construction de ponts pour relier les deux plateaux qu'elle sépare. La visite de la Vallée de l'Allier donne l'occasion d'emprunter ces édifices spécifiques qui sont tous différents par leur structure, les matériaux employés, et les cadres dont ils font partie intégrante (site paysager, bâti et rivière)

Saint-Ilpize, pont suspendu XIXe siècle – SMAT du Haut-Allier

Le passage sur un pont constitue un moment de découverte stratégique, qui marque le parcours du visiteur, d'autant que ceux à une seule voie obligent parfois de patienter pour les emprunter. Les abords sont rarement traités, si l'état de ces constructions est plutôt bon, l'aspect n'est pas toujours des plus valorisants. La mise en place d'une politique touristique sur la vallée devrait intégrer la mise en valeur de ces éléments particuliers et l'aménagement de leurs abords.

7- Les monuments aux morts

Ces édifices marquants de l'espace public rural, devant lesquels les villageois se réunissent lors des commémorations souffrent parfois d'une mauvaise image.

Plusieurs caractères contribuent à les considérer comme inesthétique, voire gênants.

- leur implantation n'est pas forcément des plus judicieuses : la confrontation avec d'autres éléments du Patrimoine est rarement à l'avantage de l'espace public qui les accueille,
- les aménagements périphériques existants jouent rarement en sa faveur (obus ou bornes en béton enchaînés, thuyas taillés …) et suivent des pratiques qui n'ont plus cour,
- ils sont rarement mis en valeur,
- leur esthétique austère n'est pas toujours des plus engageantes (couleur et caractère), ce qui n'est pas forcément involontaire,
- la valeur symbolique de ces monuments s'estompe avec les années.

Monument aux morts de Chastel – SMAT du Haut-Allier

ETAT DES LIEUX

Les voies historiques

Plusieurs d'entre elles traversent le territoire du Haut-Allier, certaines ont contribué à la création puis au développement des villages.

La voie Régordane, qui passe à Chacornac et Pradelles, est la route historique reliant Paris au Bas Languedoc en traversant le Massif Central. Cette voie royale fut supplantée après le XVe siècle par l'axe empruntant la vallée du Rhône.

« Elle vit défiler des milliers de transhumants, des cortèges de phéniciens, de grecs, de romains, de guerriers, de pélerins qui partaient d'Orléans pour se rendre à la célèbre abbaye de St Gilles, de marchands transitant du nord au sud pour vendre des draps et des toiles des Flandres ou du sud au nord pour acheminer des produits d'Orient, des épices, des étoffes précieuses, et, en 1295, des marins génois enrolés par le roi de France pour envahir l'Angleterre … »

M.Louise BARBARAY Topoguide GR70 « Le chemin de Stevenson

Le chemin de Robert Louis Stevenson traverse le Bouchet Saint Nicolas, Landos et Pradelles. Le GR70 reprend l'itinéraire emprunté en 1878 par l'auteur du « voyage avec un âne dans les Cévennes ».

La via Podiensis ou chemin de Saint-Jacques amenait les pèlerins de Notre Dame du Pays jusqu'à Saint Jean Pied de Port, avant de franchir les cols des Pyrénées et gagner Saint Jacques de Compostelle. Le GR 65, qui emprunte la partie altiligérienne du chemin, traverse Saint-Christophe sur Dolaizon, Montbonnet, Saint-Privat-d'Allier, Monistrol d'Allier, Saugues, Chanaleilles, Le Sauvage, La Roche.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle – OTI des Gorges de l'Allier

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI

Le développement durable

Il y a aujourd'hui une prise de conscience collective autour des problématiques climatique, écologique, économique et sociale et leurs interdépendances.

La lutte contre le changement climatique et contre l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité et les ressources ont permis de responsabiliser les acteurs politiques qui souhaitent mettre en place un développement plus durable.

En France, le Grenelle de l'environnement a été adopté le 21 octobre 2008 par l'Assemblée nationale et le 10 Février 2009 par le Sénat.

La loi « Grenelle 2 » est l'application technique du grenelle 1. Cette loi impacte pas loin de 22 des 23 codes dont l'urbanisme, la construction et l'environnement.

Il s'agit concrètement depuis 2010, de diviser nos consommations par 4 et puis par 10 à partir de 2020. Suite à l'application de la RT 2012 pour les constructions neuves, l'objectif est bien de passer à des constructions passives à énergie positive.

L'Etat comme l'ensemble des collectivités territoriales ou encore les établissements publics sont les premiers à devoir s'engager sur cette voie de la performance énergétique des bâtiments comme sur un urbanisme économe en terme d'utilisation des espaces.

En matière d'urbanisme

Il s'agit bien là d'économiser le foncier car jusqu'ici les aménagements se sont fait « sans ménagements » pour le paysage. Il faut mettre en place une planification réfléchie et raisonnées qui permettra une cohésion sociale et économique qui façonnera un cadre de vie de qualité.

Il faut faire évoluer la manière d'habiter en favorisant, quand cela est possible, les formes d'habitat groupé afin de réduire les couts énergétiques (par exemple : un mur mitoyen permet de limiter les déperditions énergétiques et d'économiser le chauffage) et de limiter les déplacements. Il faut aussi reconquérir les centres bourgs en misant sur une remise en valeur du bâti ancien et permettre ainsi de renforcer l'attractivité des centres bourgs.

Pour cela, le travail doit porter sur:

- La pérennisation des équipements et commerces /services de proximité (accueil scolaire, boulangerie…)
- La mise en place de moyen alternatif à la voiture : développement des transports en commun sur certaines zones, ou favoriser l'implantation d'emplacements pour le covoiturage.
- Le renforcement des liens sociaux en se réappropriant les espaces publics (placette, square avec jeux pour enfants, promenade, facilité d'accès aux commerces et services…) et en les mettant en avant (travail sur les matériaux, le fleurissement, le mobilier, l'affichage publicitaire…).

En matière de construction et de rénovation

Il faut appréhender une autre conception du coût du bâtiment : celle-ci ne s'apprécie juste en termes d'investissement et de fonctionnement mais bien en fonction du coût global **comprenant investissement et fonctionnement sur 20 à 30 ans** afin de rendre les investissements plus responsables.

Pour la conception bioclimatique, il y a des solutions simples qui peuvent déjà favoriser une construction adaptée et économe en énergie (souvent inspirées du bon sens de nos aïeules avec leur ferme bloc traditionnelle) :

- Il faut s'adapter au terrain et bien souvent composer avec la pente. L'objectif est de créer des agencements qui atténuent l'impact paysager des bâtiments (et qui peuvent parfois se révéler très pratiques, par exemple pour aménager le garage).
- Il faut inciter l'utilisation de matériaux présentant certaines performances énergétiques (bois, paille, pisé, chanvre…) et qui peuvent favoriser les circuits courts et valoriser les filières locales.
- La mise en œuvre doit être soignée pour l'isolation, l'étanchéité à l'air et la ventilation.
- Le recours aux énergies renouvelables est à encourager afin de couvrir tout ou en partie les besoins en énergie d'un bâtiment (panneaux solaires, pompe à chaleur…).

Pour la rénovation, il faut non seulement réfléchir à une isolation adaptée au mode constructif et au choix du bon mode de chauffage du bâtiment mais il y a aussi quelques règles architecturales essentielles à respecter pour conserver « l'esprit » de la construction :

- Travail sur les ouvertures : les percements à créer ou à agrandir doivent respecter les règles simples de composition de façades traditionnelles et leurs proportions.
- Choix des matériaux : en toiture le matériau doit respecter le caractère des constructions existantes dans le secteur le plus commun.
- La tendance à décrépir systématiquement les murs est assez répandue mais, selon les cas, ce n'est pas forcément une bonne chose. Les crépis à la chaux avec un aspect simples (grattés ou lissés) seront à privilégier.
- La couleur : l'intégration dans le milieu environnant passe par le choix de la texture et de la couleur des matériaux en façade. Il faut éviter de multiplier les teintes sur un même bâtiment en excluant le blanc. Pour une porte ou un volet, une teinte plus sombre pourra être choisie.

L'ensemble de ces préconisations peuvent être repris et développé dans un document d'urbanisme afin de créer une cohérence globale pour les projets et favoriser un développement durable pour le territoire aussi bien en ce qui concerne les économies d'énergie comme pour favoriser l'innovation dans les modes d'habiter et de faire évoluer son cadre de vie.

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI

Les outils

Plusieurs structures à l'échelle départementale sont à la disposition des porteurs de projets, élus comme privés, pour les conseiller dans leurs démarches et la mise en œuvre de leur projet.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement CAUE 43

Créés à l'initiative, des Conseils généraux et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977 les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), ont pour vocation de promouvoir la qualité du cadre de vie, le législateur ayant affirmé que l'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement assurent des missions d'informations, de sensibilisations, de conseils et de formations auprès de publics bénéficiaires multiples, (collectivités territoriales, professionnels, particuliers, …) sur l'ensemble du territoire départemental.

Les particuliers peuvent trouver (gratuitement) auprès du CAUE 43 toutes les informations, renseignements et conseils pour imaginer un projet de construction ou de rénovation : la réglementation, les démarches administratives, les aides financières, les professionnels nécessaires au projet et à la réalisation, la prise en compte de la qualité architecturale, de l'environnement, du paysage, d'un contexte urbain.

Le CAUE 43 aide, accompagne, conseille les collectivités en vue de cerner des besoins, d'inventorier et classer les contraintes et potentialités d'un projet d'architecture ou d'aménagement, prépare une commande claire et exigeante.

La mission de conseil du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement est un outil d'aide à la décision. Elle s'exerce en amont de l'intervention du Maître d'Œuvre, en toute objectivité et dans l'intérêt collectif.

CAUE
HAUTE-LOIRE
Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
www.caue43.fr

L'Espace Info Energie EIE 43

Pour dynamiser le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables sur le département de la Haute-Loire, un guichet unique d'information, d'accompagnement et pour les aides est à disposition des collectivités.

Rôle et services de l'espace info énergie :

- **Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie** dans les bâtiments publics avec l'aide d'une caméra thermique lors des périodes hivernales.
- **Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage** (visites de sites, conférences, expositions, publications, interventions lors de foires, salons, réunions, participations à des formations, …)
- **Conseiller et accompagner les porteurs de projet** tout au long de leur démarche. Un accompagnement gratuit de votre projet jusqu'à sa concrétisation est possible.
- Isolation d'un bâtiment, installation d'une chaufferie bois ou d'un chauffe-eau solaire, réalisation d'une étude énergétique, mise en place d'une politique énergétique,... autant de thèmes sur lesquels vous pouvez recevoir un accompagnement personnalisé.
- Guichet unique pour les aides. Dépôt des dossiers de demandes de subventions (ADEME, Région, Département), pour les aides à la décision (études énergétiques territoriales, étude de faisabilité énergies renouvelables) et les aides à l'investissement (équipements solaires, bois énergie, biogaz et géothermie.).

Les conseillers sont également à la disposition des particuliers pour répondre gratuitement, de manière neutre et indépendante à toutes vos questions concernant les systèmes constructifs et énergétiques qui garantissent une meilleure efficacité énergétique pour un habitat durable et performant, les aides et les avantages fiscaux existants...

A partir des informations, les conseillers aideront les porteurs de projet à comparer les meilleures solutions les plus adaptées à vos besoins (financiers, environnementaux, …) dans une démarche de développement durable et d'économies d'énergie.

Menées dans le cadre de la mission Espace Info Energie avec un partenariat technique et financier entre le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Loire (CAUE), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, délégation Auvergne (ADEME), le conseil régional d'Auvergne, le conseil général de la Haute-Loire, ces actions sont gratuites pour le maître d'ouvrage.

Les Parcs Naturels Régionaux PNR

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

Les Parcs naturels régionaux s'inscrivent dans le Développement Durable et mettent en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret :

- la **protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- **l'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- **le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- **l'accueil, l'éducation et l'information du public**. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- **l'expérimentation et la recherche**. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Le territoire du SMAT est couvert sur sa partie Est par le PNR Livradois-Forez. Mais le SMAT est aussi à l'initiative de la création d'un PNR depuis 2011sur une grande partie de son territoire et jusqu'aux sources de l'Allier. http://www.pnr-haut-allier.fr

Parc naturel régional Livradois-Forez

Projet Parc naturel régional des sources et gorges du Haut-Allier

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI

Rappel du cadre réglementaire

La loi N° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

Selon cette loi, « l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Les autorités délivrant les permis de construire doivent s'assurer du respect de cet intérêt. Lorsqu'il il y a un doute, les instructeurs comme élus peuvent demander conseil auprès de l'architecte et/ou du paysagiste de l'Etat du département (DDT) ou auprès du CAUE (et éventuellement du PNR selon le territoire concerné).

Le règlement national d'Urbanisme (RNU)

Le RNU constitue l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme.

Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc… (cf. articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme).

L'article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme fixe la règle de la constructibilité limitée, dont le but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé (« mitage des campagnes ») et un développement des petits bourgs et hameaux en « tache d'huile ». Cet article peut servir de base au refus de construire sur les parcelles situées à l'extérieur du bourg ou de ses hameaux.

L'article R111-21 du RNU dit que « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

A travers cet article R111-21, la politique paysagère vise à préserver la qualité et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire national. Le respect du caractère de l'environnement, des constructions voisines et du lien avec l'espace public est impératif, notamment en ce qui concerne les volumes, les proportions, la pente des toitures et leurs débords, la nature et l'aspect des matériaux utilisés.

Si les autorités pensent que le projet porte atteinte au paysage, cet article peut être cité (dans les territoires non couverts par une AVAP ou un plan de sauvegarde).

Mais attention, les demandes de permis doivent être appréciées au cas par cas, en fonction de la situation des projets, de leur architecture ou de leurs dimensions. Il serait illégal d'imposer une interdiction générale pour un secteur déterminé de la commune.

Des projets plus particuliers peuvent être envisagés mais ils doivent apportés une réponse réfléchie et raisonnée par rapport au volume proposé et son intégration dans le paysage.

Les Plan locaux d'urbanisme (PLU) et l'importance des articles 5 à 11.

Quand le commune ou la communauté de commune est doté d'un PLU ou PLUi (PLU intercommunal), selon le zonage, les articles 5 à 11 sont essentielles concernant l'intégration et l'aspect architectural des constructions. Lors de la rédaction du document, ces articles doivent être réfléchis et prendre en compte le contexte environnant (la difficulté est d'être à la fois prudent sans pour autant empêcher les projets).

Description des articles :

- Article 5 : caractéristiques du terrain
- Article 6 : implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Article 7 : implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- Article 8 : implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- Article 9 : emprise au sol
- Article 10 : hauteur des constructions
- Article11 : aspect extérieur des constructions

Comme pour le RNU, il n'est pas exclu de proposer des architectures contemporaines de qualité environnementale. Celle-ci devra témoigner d'une recherche affirmée et argumentée qui permettra de proposer une volumétrie et des matériaux différents.

Les sites et secteurs des monuments historiques

Le principal organisme protecteur du patrimoine reste l'État, au travers du ministère de la Culture et de la Communication.

La Direction des Patrimoines définit, coordonne et évalue la politique nationale en matière d'architecture, d'archives, de musées et de patrimoine monumental et archéologique. Dans chaque région, on peut trouver une Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), service déconcentré d'État responsable du pôle culture, ainsi qu'un ou deux Architectes en chef des Monuments historiques (ACMH). De la DRAC dépend, au niveau du département, le Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), qui contribue à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux intéressants les abords des monuments historiques, des sites protégés ou des secteurs sauvegardés et instruit les demandes de subventions pour les projets d'aménagement ou de travaux situés dans les espaces sensibles. Chaque STAP est dirigé par un Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Chaque site ou monument s'inscrit dans un périmètre établi où chaque permis de construire ou déclaration de travaux seront soumis à avis de l'ABF.

Les SCOT *(source : www.territoire.gouv.fr)*

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont remplacé les schémas directeurs, en application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000.

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Le SCoT contient 3 documents :

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m2, réserves foncières de plus de 5ha…)

Réaliser un SCoT et en assurer la pérennité constitue donc une occasion pour les élus et les autres acteurs privés ou publics de mieux connaître le territoire dans tous ses aspects, de déceler ses forces et ses faiblesses, d'élaborer un projet partagé et d'en permettre la mise en œuvre dans le temps.

CONCLUSION

Pour une amélioration de la qualité architecturale sur le territoire

Le rappel du règlement d'urbanisme en vigueur sur le secteur doit permettre au porteur de projet de concevoir sa construction dans le respect du caractère de l'environnement à travers un travail sur les volumes et les proportions, la pente des toitures et leurs débords et la nature des matériaux utilisés.

Une consultance architecturale peut être mise en place afin de faciliter l'instruction des projets. Quoiqu'il en soit, dès que la commune est informée de l'intention de construire ou de rénover d'un usager, celle-ci peut orienter ce particulier vers le CAUE 43(Cf. rôle du CAUE dans le chapitre précédent) afin qu'il bénéficie de conseils. Cette mission doit s'effectuer le plus en amont possible, de façon préventive pour répondre aux interrogations du porteur de projet sur l'implantation du bâtiment sur la parcelle, l'intégration par rapport au terrain et au paysage, les règles d'urbanisme, le dossier de permis de construire, les matériaux à utiliser, l'extension d'une construction, la création de nouvelles ouvertures…

De même, si la commune s'interroge sur un projet dit «contemporain», les architectes conseils de la DDT ou du CAUE 43 sont disponibles pour étudier le projet et voir s'il apporte une réponse appropriée par rapport au contexte paysager.